



**2023**

# **Budget Primitif**

Rapport de  
présentation





# Rapport de synthèse du Budget 2023

*Rapport de M. Pascal Bolo  
Adjoint aux finances*

Conseil municipal du 3 février 2023

## Sommaire

Partie I	- Présentation du budget primitif 2023	p. 4
Partie II	- Présentation du Budget vert 2023	p. 26
Partie III	- Présentation du Budget sensible au genre 2023	p. 32

## Le budget 2023 : reflet de la mise en œuvre des politiques municipales, au service des Nantaises et des Nantais.

Ce budget pour 2023 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière et la réalisation de notre programmation pluriannuelle des investissements présentées au Débat d'orientations budgétaires en décembre dernier, il incarne ainsi la déclinaison du programme politique du mandat.

2023 est marquée par la première présentation du « Budget Climat » de notre ville. Cette année sera également celle d'une première expérimentation d'un « Budget sensible au genre » sur certaines politiques publiques.

Mais ce budget est aussi marqué par le contexte économique international, avec la crise énergétique et la forte inflation, qui impacte nettement le niveau de nos dépenses, notamment sur les carburants, les produits alimentaires, l'énergie et bien d'autres dépenses...

Ce budget déploie les mesures prévues dans notre feuille de route et reflète le contrat passé entre les Nantais.es et l'équipe municipale, son plein respect, tout en tenant compte des contraintes financières qui pèsent lourdement sur les finances locales.

Ce budget répond aux exigences du projet articulé autour de deux axes : renforcer l'égalité et la cohésion sociale dont l'émancipation et la sécurité, et assurer la transition écologique. Il garantit la qualité du service rendu aux Nantais et Nantaises, en assumant des dépenses d'accompagnement de la population la plus fragile, et préserve les équilibres financiers de la collectivité.

Il contribuera à financer un programme d'investissement inégalé, tout en préservant la situation financière et la solvabilité de la collectivité. La maîtrise au plus juste des dépenses de fonctionnement reste indispensable. En effet, même si la collectivité est préservée en 2023 sur l'énergie grâce à des achats anticipés avec une gestion dynamique, la Ville accentue sa démarche d'économies et de sobriété.

La Ville met en œuvre son projet politique afin d'offrir un cadre de vie agréable et sûr, une ville sobre et durable au bénéfice de tous, assurer plus de proximité en poursuivant nos actions au cœur des quartiers, rechercher toujours plus de justice sociale et d'égalité, notamment en plaçant l'éducation au centre de nos priorités et visant ainsi à renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble de la commune.

La sécurité sera également renforcée : avec le recrutement de nouveaux policiers municipaux et des caméras supplémentaires déployées, permettant d'assurer la tranquillité des Nantais.

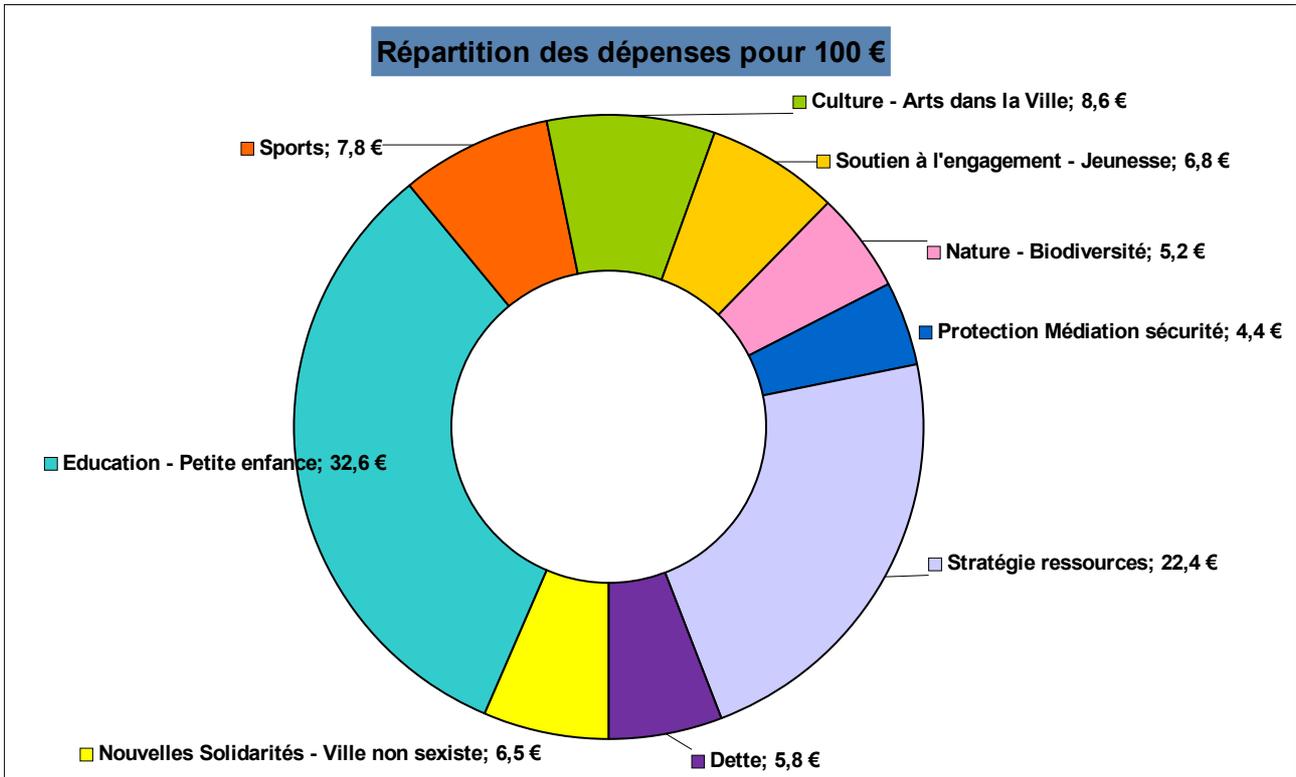
Notre engagement dans la transition écologique et énergétique est réaffirmé avec une forte programmation spécifique pour l'entretien durable du patrimoine. Nantes innove en la matière, avec des actions concrètes pour la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique : comme la baisse de la température dans les piscines et gymnases, ainsi que dans les bâtiments administratifs, et la réduction de l'éclairage public.

Par ailleurs, les investissements concernent les équipements structurants et de proximité dans le secteur de l'éducation et de la petite enfance, des sports, des lieux culturels...

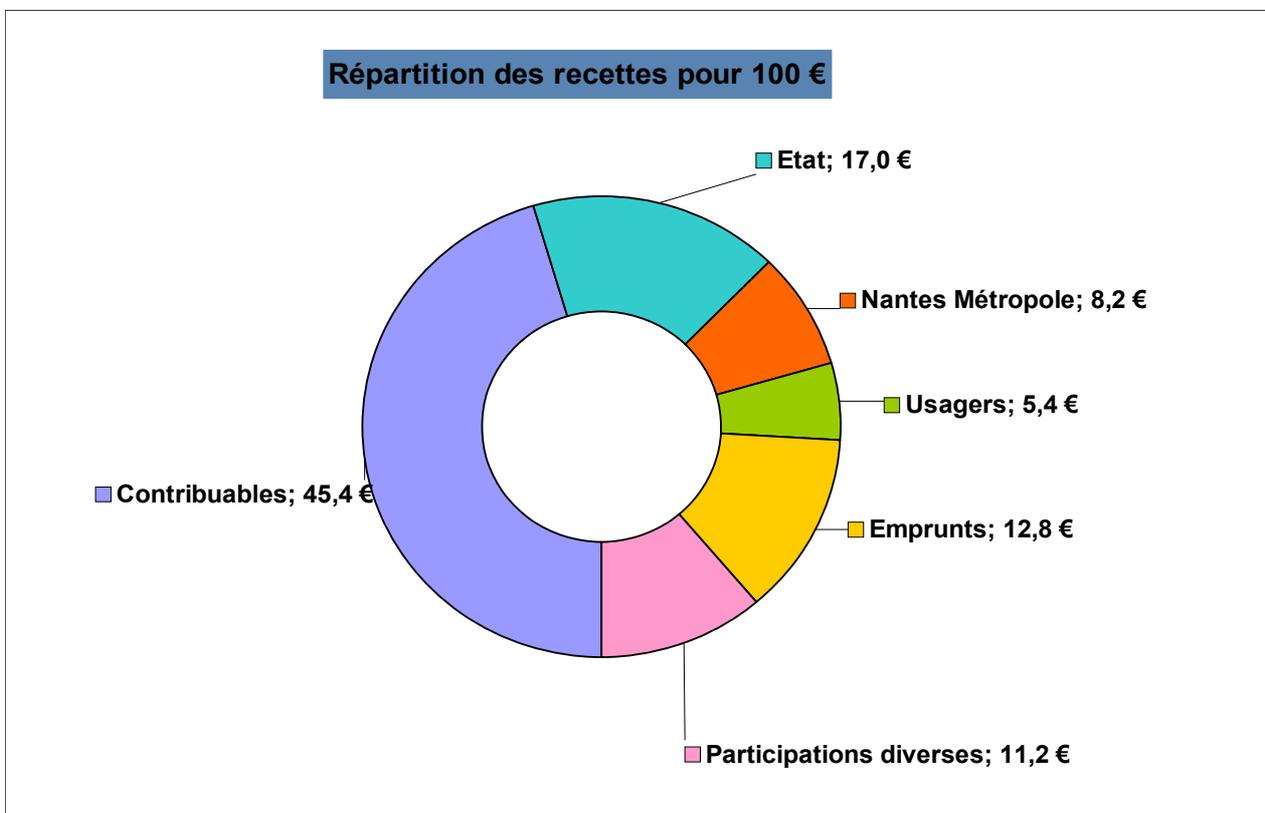
Enfin, ce budget assure la pérennité de nos équilibres financiers, avec une épargne qui couvre une part de l'investissement et un ré-endettement qui viendra en complément des subventions reçues, comme défini en stratégie financière pour le mandat.

## Partie I - Présentation du budget primitif 2023

### I. Le budget 2023 par politique publique hors CCAS (investissement + fonctionnement)



\* La « stratégie ressources » regroupe les moyens généraux, la relation aux usagers, la masse salariale des directions supports et autres dépenses non réparties dans les politiques publiques



**Le budget 2023 contribuera à la réalisation du projet nantais.** Celui-ci conjugue l'exigence d'un service public de qualité maintenu au bénéfice des Nantaises et des Nantais, et la nécessité de préparer l'avenir.

A cet effet, une politique d'investissement ambitieuse en équipements de proximité et équipements structurants est programmée. Celle-ci est détaillée en pages 19-20 du présent rapport.

La Ville maintient son cap afin d'être un territoire de solutions pour répondre à l'ensemble des enjeux. Toutes nos politiques publiques opèrent une accélération pour être à la hauteur du défi social et écologique.

Notre collectivité œuvre ainsi en faveur de :

- L'égalité pour un projet inclusif de toutes et tous
- La transition écologique pour répondre au défi climatique
- Le dialogue et la transparence pour associer les citoyens et les acteurs du territoire
- Les proximités pour être plus proche des habitants et à l'écoute des besoins
- L'innovation et l'expérimentation pour renouveler et stimuler l'action publique

Si la Ville poursuit ses actions récurrentes de fonctionnement, elle vient aussi renforcer plus particulièrement ses politiques de solidarité et insertion (+1,6 M€), de l'éducation (+14,6 M€), de la tranquillité et sécurité publique (+0,5 M€)...

*Parmi ses actions en fonctionnement, on peut citer notamment :*

. Solidarité – relations avec le CCAS : la mise en œuvre du pacte nantais des solidarités qui sera dévoilé en juin,

. Égalité : la mise en place d'une expérimentation d'un budget sensible au genre, l'élargissement des lieux équipés de distribution des protections hygiéniques mensuelles, la formation à destination des professionnels des bars et cafés citoyens (lieux refuges la nuit),

. Santé : l'accompagnement de l'ouverture de la maison de santé pluri-professionnelle de Nantes Nord en fin d'année, et du projet de centre médical du Breil pour la fin du premier semestre 2023,

. Insertion : la gestion d'un nouveau terrain d'insertion temporaire dans le cadre de l'accueil et de l'intégration des familles Roms, les dépenses liées aux Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Insertion, l'élargissement du fonds FSL énergie,

. Sécurité – Tranquillité : le renforcement des équipes de médiateurs de quartiers, l'équipement de la police municipale, l'extension du stationnement payant,

. Sports : l'entretien des terrains synthétiques, l'action « Dimanche du sport » avec une action un dimanche par mois dans 4 gymnases,

. Éducation : le développement du bio / label qualité / produits locaux / repas végétarien dans les cantines scolaires (+ 370 K€ par rapport au BP 2022), la fin du plastique, la revalorisation de l'accueil péri-scolaire (+2,3 M€, soit 20 M€) et de la DSP de l'ACCOORD (+0,8 €),

. Citoyenneté-Vie sociale : l'opération « Un dimanche sans voiture », la fermeture des rues aux abords de 11 écoles une fois par semaine, des rencontres de quartier : nouveaux rendez-vous au printemps sur les espaces publics, la mise en œuvre concrète des budgets participatifs sur une année pleine, le soutien à la mise en œuvre des projets lauréats de la deuxième votation sur les lieux à réinventer,

. Vie associative – Jeunesse : des animations estivales, la pérennisation des projets amorcés dans le cadre du PIA jeunesse,

. Nature et Jardins : un concours de la rose parfumée, l'expérimentation de l'ouverture plus matinale et de la fermeture plus tardive des parcs, une ouverture anticipée des pataugeoires en juin,

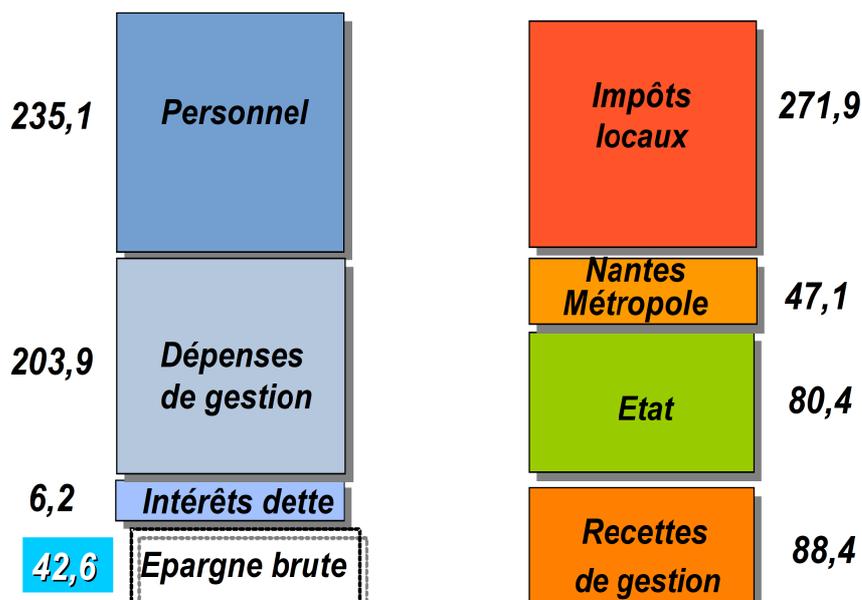
. Culture : le doublement du budget des « Scènes Vagabondes » qui s'étend sur 3 parcs, 3 rendez-vous des ateliers nantais de médiation culturelle (saison accessible aux personnes mal voyantes) et organisation d'une journée autour de la culture avec les personnes porteuses de troubles auditifs, un budget de soutien à différents projets culturels, le maintien des subventions aux établissements culturels,

. Bâtiments – énergie : l'organisation des contrôles périodiques des bâtiments, l'étude du potentiel énergie renouvelable (ENR) sur le patrimoine, l'analyse de l'usage plus économe de l'eau potable et la sensibilisation à la gestion de l'eau de pluie dans les projets, la maintenance des centrales photovoltaïques et des bornes de recharge des véhicules électriques.

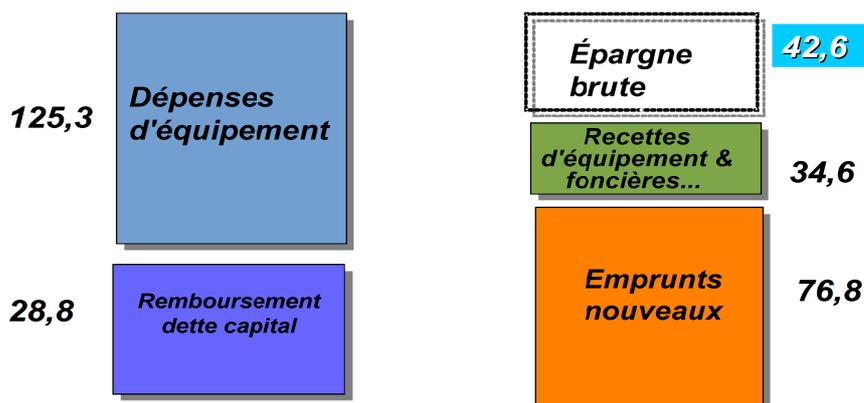
## II. L'équilibre du budget 2023

**Le budget 2023 :  
599,2 M€ de crédits inscrits**

### Fonctionnement : 445,1 M€



### Investissement : 154,1 M€



**Taux d'autofinancement BP 2023 (taux d'épargne brute)**  
Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute).  
Il mesure la part des recettes disponible pour le financement de l'investissement.

**8,7 %**

### III. La stratégie financière du budget 2023

Face à la contrainte financière nouvelle due au contexte macro-économique, la Ville de Nantes déploie des objectifs d'optimisation de sa gestion pour maintenir les grands équilibres financiers et financer son projet d'investissement.

Le budget 2023 respecte nos objectifs financiers présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

#### 1/ Maintenir un taux d'épargne brute suffisant

Le budget 2023 est construit avec un taux d'épargne brute de 8,7 %. Cet élément essentiel de l'équilibre budgétaire exprime la part des ressources de fonctionnement non mobilisée par la couverture des charges courantes de fonctionnement. Il permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et d'autofinancer une part d'investissement. Il constitue l'indicateur principal qui permet de juger de la santé financière de la collectivité.

La recherche systématique de sobriété vise à optimiser la dépense publique, sans remettre en cause la qualité du service public rendu aux Nantais et le développement de notre territoire. Dans ce cadre, la conduite des chantiers d'optimisation se poursuit et se renforce.

De plus, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, part résiduelle de la taxe d'habitation, constitue un outil de la politique publique de l'habitat, puisqu'elle peut être majorée pour inciter les propriétaires de logements en zones tendues à mettre leurs biens sur le marché locatif ou de la vente. Depuis 2017, la majoration peut être modulée entre 5 % et 60 %. La Ville a porté cette majoration à 60 %, avec un effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par ailleurs, les recettes tarifaires sont évaluées pour tenir compte de la hausse des coûts de production des services, tout en restant en deçà de l'inflation.

#### 2/ Assurer un haut niveau d'investissement

Maintenir un investissement conséquent est nécessaire pour la concrétisation du projet nantais, en termes de services publics et d'avenir du territoire. Ainsi, le besoin d'équipements de proximité et le développement du territoire seront préservés.

Ce budget 2023, avec 125,3 M€ de dépenses d'équipement, après 116,5 M€ réalisés en 2022, confirme notre ambition pour les Nantaises et les Nantais. Ce fort niveau d'investissement va permettre la poursuite du schéma directeur des écoles, le déploiement d'équipements de proximité ainsi qu'un haut niveau d'entretien durable du patrimoine. Il constitue un levier essentiel pour soutenir les entreprises de notre région dans cette période.

#### 3/ Un recours raisonnable à l'emprunt

Après s'être désendettée sur le mandat précédent, la Ville a fait le choix d'utiliser les marges de manœuvre regagnées pour se ré-endetter sur le mandat. Le budget 2023 prévoit un accroissement mesuré de la dette pour financer notre programme d'investissement (+ 48 M€).

L'exécution du budget devrait cependant voir le stock de dette progresser plus modérément, notamment après la reprise des résultats de l'exercice 2022.

## IV. Le budget de fonctionnement 2023

Sur le plan financier, le budget 2023 affiche un niveau d'épargne brute de 8,7 %. Il respecte l'objectif du seuil retenu dans notre stratégie financière du mandat. En 2023, ce budget aura à supporter des charges accrues en raison de l'inflation forte et de la crise énergétique, et la mise en œuvre des engagements de mandat.

Ce budget assure nos équilibres financiers. Dans ce contexte, la municipalité finance tous ses engagements : la solidarité, la transition écologique et énergétique, et l'amélioration du cadre de vie sont au cœur des priorités de ce budget.

(M€)	BP 2021	BP 2022	BP 2023	% évolution BP 2023 / BP 2022
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>427,5</b>	<b>462,6</b>	<b>487,8</b>	<b>5,43 %</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)</b>	<b>389,5</b>	<b>406,6</b>	<b>439,0</b>	<b>7,96 %</b>
<b>TOTAL EPARGNE DE GESTION COURANTE(3) = (1)-(2)</b>	<b>38,0</b>	<b>56,0</b>	<b>48,8</b>	<b>-12,96 %</b>
FRAIS FINANCIERS (4)	4,6	4,6	6,2	33,41 %
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT(5) = (2)+(4)</b>	<b>394,1</b>	<b>411,2</b>	<b>445,1</b>	<b>8,25 %</b>
<b>TOTAL EPARGNE BRUTE (5) = (3)-(4)</b>	<b>33,3</b>	<b>51,4</b>	<b>42,6</b>	<b>-17,12 %</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE= (5) / (1)</b>	<b>7,8%</b>	<b>11,1%</b>	<b>8,7%</b>	

Encours de dette au 1/01	203,8	242,1	290,1
<b>Capacité désendettement</b>	<b>6,1</b>	<b>4,7</b>	<b>6,8</b>

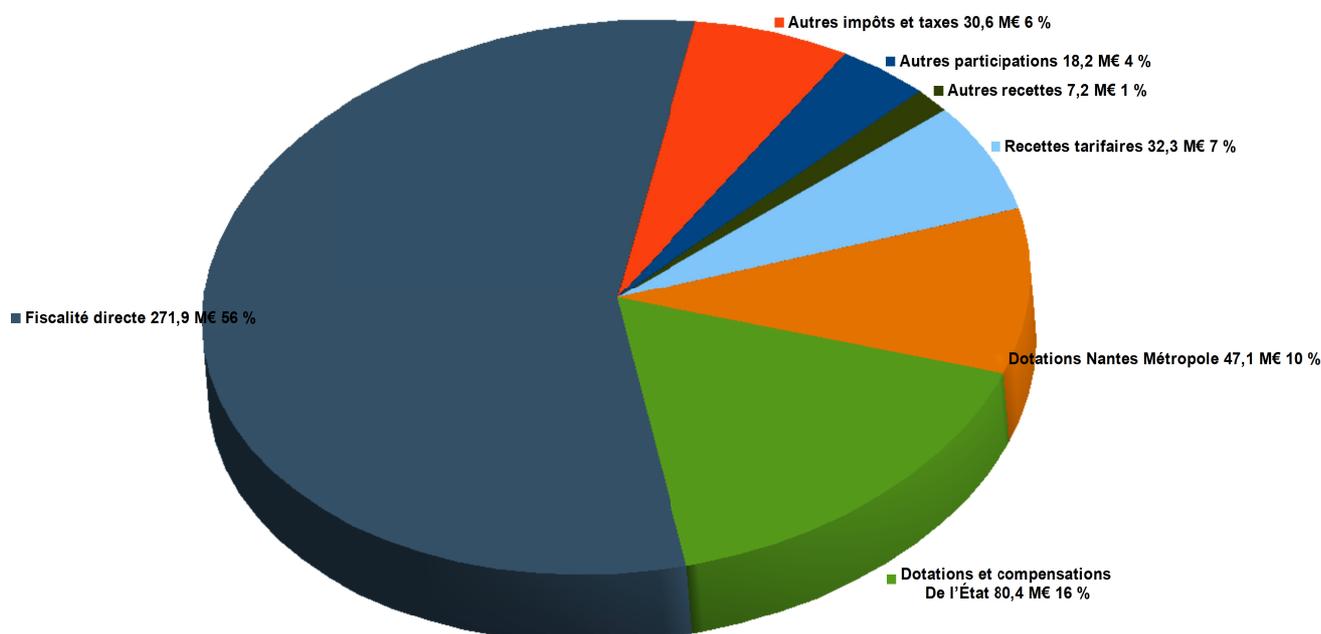
Le budget 2023 est marqué par une évolution des recettes de 5,4 %, et un effet ciseaux exceptionnel puisque l'évolution des dépenses de fonctionnement est de 8,25%, frais financiers inclus.

Au global, l'épargne est maintenue à un niveau suffisant, supérieur à celui du BP 2021, qui permet de financer une part des investissements prévus.

L'épargne brute diminue de 8,8 M€ (-17,1%) entre le BP 2022 et le BP 2023.

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 487,8 M€

Les recettes de fonctionnement 2023 comprennent :



	BP 2022	BP 2023	% évolution
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>462,6</b>	<b>487,8</b>	<b>5,4%</b>
PRODUIT FISCAL (impôts ménages)	251,3	271,9	8,2%
DOTATIONS ETAT	77,9	80,4	3,3%
DOTATIONS Nantes Métropole (AC + DSC + frais financiers NM+autres produits de fonct.)	46,1	47,1	2,2%
AUTRES RECETTES	87,4	88,4	1,0%

Le budget de fonctionnement 2023 se caractérise par :

- une revalorisation des valeurs locatives élevée en lien avec l'inflation (IPCH 2022) et une stabilité des taux de fiscalité,
- une intervention renforcée de la Métropole dans le cadre du pacte financier métropolitain de solidarité au bénéfice des 24 communes,
- des dotations d'État en hausse liée à des revalorisations des Dotation forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine, et de la compensation de Taxe Foncière,
- une hausse modérée des autres recettes.

## La fiscalité directe locale 271,9 M€

En 2023, la municipalité **maintient ses taux de fiscalité** malgré les contraintes financières accrues, accentuées par la forte inflation et le prix de l'énergie :

- . Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24,04%
- . Taux de taxe foncière sur le bâti : 46,34%
- . Taux de taxe foncière non bâti : 62,48%

. *Les bases fiscales*

	<b>Bases 2022</b>	<b>Bases 2023 prévisionnelles</b>	% évolution
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	22 099 539	23 646 507	7,0%
Majoration sur les résidences secondaires	16 442 458	17 593 430	7,0%
Taxe foncière sur le bâti	419 283 395	447 812 438	6,8%
Taxe foncière sur le non bâti	675 262	722 530	7,0%
<b>TOTAL</b>	<b>458 500 654</b>	<b>489 774 905</b>	<b>6,8%</b>

Le montant des bases de fiscalité directe est estimé à 489,7 M€. Cette prévision comprend une actualisation des valeurs locatives estimée, au moment de l'élaboration du budget, à 7% sur les valeurs locatives des locaux d'habitation et les locaux industriels (et actée à 7,1 % par la Loi de finances initiale 2023) et à 1% sur les valeurs locatives des locaux professionnels, à laquelle s'ajoute une estimation de la variation physique des bases (1,1%) liée à la vitalité du territoire, en cohérence avec le dynamisme constaté en 2022.

. *Produit fiscal*

	<b>produit fiscal 2022</b>	<b>produit fiscal 2023 prévisionnel</b>	% évolution
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5 312 729	5 684 620	7,0%
Majoration sur les résidences secondaires	790 553	2 537 676	221,0%
Taxe foncière sur le bâti	194 620 020	207 516 284	6,6%
compensation TFB perte de TH	52 178 048	55 753 959	6,9%
Sous total Taxe foncière	246 798 068	263 270 243	6,7%
Taxe foncière sur le non bâti	421 904	451 437	7,0%
<b>TOTAL</b>	<b>253 323 254</b>	<b>271 943 976</b>	<b>7,4%</b>

Le produit de la fiscalité de la Ville de Nantes intègre désormais le foncier bâti du Département qui compense partiellement la suppression de la taxe d'habitation. La situation de surcompensation ou de sous-compensation des communes est corrigée depuis 2021 pour garantir à chacune d'elle une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation. Pour cela, un coefficient correcteur est calculé pour chaque commune et s'applique chaque année au produit de taxe foncière communal tel que résultant des bases de l'année en cours et de la somme du taux communal et départemental 2020. Le calcul du coefficient correcteur résulte d'une comparaison entre les ressources perçues par la commune avant et après la refonte de la fiscalité locale.

L'application de ce coefficient correcteur induit une compensation de perte de TH de 55,8 M€ intégrée au produit de taxe foncière bâti attendu. Le dynamisme du produit fiscal de 7,4% est lié à la revalorisation des valeurs locative de 7 %, à laquelle s'ajoute la hausse de la majoration de TH sur les résidences secondaires qui passe de 20 % à 60 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le produit supplémentaire de taxe d'habitation lié à la surtaxe des résidences secondaires est évalué à 2,5 M€.

**Le produit de la fiscalité directe BP 2023**  
Somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières) payées par les contribuables nantais.

**271,9 M€**

## Les concours financiers de l'État 80,4 M€

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	% évolution
Dotation globale de fonctionnement *	66 926 000	68 397 000	2,2%
Compensations fiscales	6 000 830	6 982 486	16,4%
Dotation Générale de décentralisation	1 558 022	1 465 022	-6,0%
Autres recettes Etat**	3 367 807	3 562 081	5,8%
<b>TOTAL</b>	<b>77 852 659</b>	<b>80 406 589</b>	<b>3,3%</b>

\* La dotation globale de fonctionnement comprend : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation nationale de péréquation et la dotation des permanents syndicaux

\*\* Les autres recettes Etat comprennent la dotation spéciale instituteurs, la dotation recensement, les autres participations...

Les dotations de l'État évoluent de 3,3 % en 2023 avec l'augmentation de la dotation forfaitaire des communes (+1 M€), de la DSU (+473 k€), de la compensation des exonérations de taxe foncière (+982 k€). Ces concours financiers atteignent 80,4 M€ au budget 2023 et se répartissent de la façon suivante :

### La dotation globale de fonctionnement 68,4 M€

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	% évolution
Dotation forfaitaire	54 700 000	55 708 000	1,8%
Dotation de solidarité urbaine	9 016 000	9 489 000	5,2%
Dotation nationale de péréquation	3 200 000	3 200 000	0,0%
Dotation des permanents syndicaux	10 000	10 000	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>66 926 000</b>	<b>68 407 000</b>	<b>2,2%</b>

Pour 2023, la dotation globale de fonctionnement (68,4 M€) devrait être en hausse de 2,2%. La dotation forfaitaire attendue est estimée à 55,7 M€, en légère évolution (+1,8%) par rapport à 2022 liée principalement au dynamisme de la population.

Par ailleurs, compte tenu de son rang, la Ville devrait conserver son éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et bénéficier d'une partie de la majoration de cette enveloppe (+ 95 M€ au niveau national). A rang équivalent à celui de 2022, la Ville de Nantes pourrait connaître une DSU 2023 en hausse de 473 K€, soit près de 9,5 M€.

Enfin, le montant perçu au titre de la Dotation Nationale de Péréquation devrait être de l'ordre de 3,2 M€.

### Les compensations fiscales 6,98 M€

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	% évolution
Compensation exonération taxe foncière	5 170 944	6 152 600	19,0%
autres attribution de compensation (ex : impôts sur les spectacles)	829 886	829 886	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 830</b>	<b>6 982 486</b>	<b>16,4%</b>

En 2023, le montant des compensations fiscales augmente de 16,4%. Cette hausse est principalement liée à la prise en compte de la revalorisation des valeurs locatives de 7 % sur la taxe foncière et de la prise en charge à 100 % des exonérations des logements sociaux.

## Les dotations de la Métropole 47,1 M€

	BP 2022	BP 2023	% évolution
Attribution de compensation	28 871 000	29 024 679	0,5%
Dotation de Solidarité Communautaire	15 209 000	15 912 000	4,6%
Autres participations	1 969 848	2 125 848	7,9%
Remboursement des intérêts de la dette transférée	45 000	35 000	-22,2%
<b>TOTAL DOTATIONS METROPOLE</b>	<b>46 094 848</b>	<b>47 097 527</b>	<b>2,2%</b>

En 2023, Nantes Métropole versera à la Ville des dotations à hauteur de 47,1 M€, en hausse de 2,2 % liée à l'adoption par le Conseil Métropolitain du 4<sup>ème</sup> pacte financier de solidarité : une attribution de compensation fixée à 29 M€ qui intégrera la clause de revoiture ainsi que la régularisation de 2022 pour les conventions de gestion, un remboursement des intérêts de la dette de 35 K€, ainsi qu'une participation de 2,1 M€ qui inclut depuis 2022 le versement d'un fonds « piscines » de 1,52 M€. La Ville recevra également une part de la Dotation de Solidarité Communautaire estimée à 15,9 M€, soit +4,6 %, traduction du dynamisme du territoire.

### L'attribution de compensation 29 M€

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées, Nantes Métropole verse aux communes une attribution de compensation. Le conseil métropolitain du 9 décembre 2021 a validé un nouveau pacte financier métropolitain de solidarité qui prévoit, notamment, une révision des attributions de compensation des communes pour tenir compte :

- de la valorisation des dépenses d'entretien des espaces verts d'abords de voirie créés depuis 2001, assurées par les communes, avec une prise en charge à hauteur d'environ 5,7 millions d'euros par Nantes Métropole suite à la clause de revoiture,
- du transfert de la compétence en matière de terrains familiaux locatifs à Nantes Métropole, en application de la Loi du 2 février 2017 et pour lesquels quatre communes sont concernées : Nantes, Bouguenais, Rezé, et Saint-Herblain.

La Commission d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) a approuvé son rapport définitif le 26 novembre 2021. Ce dernier a été approuvé par le Conseil Municipal du 17 décembre 2021. A l'issue des votes de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, le conseil métropolitain a fixé les nouveaux montants d'Attribution de Compensation (AC) de chaque commune. Pour la Ville de Nantes, cela pourrait se traduire pour le budget 2023 par un montant d'attribution de compensation fixé à 29 M€.

### La dotation de solidarité communautaire 15,9 M€

Afin d'opérer un partage équitable de richesses fiscales et de favoriser la solidarité entre communes, Nantes Métropole poursuit sa politique de redistribution envers ses communes membres et leur verse une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), réformée et majorée à compter de 2022. Le pacte financier métropolitain de solidarité prévoit la prise en compte notamment d'un nouveau critère de répartition pour asseoir une partie de la redistribution sur le niveau de pauvreté au sein des communes (critère logement social). Ce nouveau pacte financier de solidarité prévoit également le maintien de l'affectation à 100 % de la dynamique fiscale de Nantes Métropole pour calculer le taux d'évolution de la DSC reversée à l'ensemble des 24 communes. Pour le budget 2023, le montant de la DSC pour Nantes est ainsi prévu à 15,9 M€, en augmentation de 4,6%.

### Le remboursement des intérêts de la dette transférée 35 K€

Depuis la création de la Communauté Urbaine, la charge des emprunts en cours sur des opérations relevant de compétences transférées est laissée aux communes. Nantes Métropole leur rembourse cette charge. En 2015, ce principe a été adopté par la CLETC pour les nouveaux transferts. La Métropole rembourse à la Ville les annuités d'emprunts qu'elle supporte au titre des équipements transférés, jusqu'à extinction de la dette. Le remboursement par Nantes Métropole des intérêts de la dette transférée est de 35 K€ pour 2023.

### Les autres participations de Nantes Métropole 2,13 M€

Nantes Métropole octroie par ailleurs d'autres participations à la Ville, notamment le nouveau « fonds Piscines », plan d'aide aux communes disposant d'équipements aquatiques afin de couvrir le coût de fonctionnement de ces équipements et en ce sens de favoriser l'apprentissage de la natation des scolaires. Son montant est fixé à 1,52 M€.

### Les autres recettes de gestion 88,4 M€

	<b>BP2022</b>	<b>BP2023</b>	% évolution
Recettes tarifaires	30 252 664	32 343 218	6,9%
Autres impôts et taxes	30 386 300	30 590 500	0,7%
Autres participations	18 510 100	18 233 763	-1,5%
Autres recettes	8 287 943	7 186 591	-13,3%
<b>TOTAL AUTRES RECETTES DE GESTION</b>	<b>87 437 007</b>	<b>88 354 072</b>	<b>1,0%</b>

### Les recettes tarifaires 32,3 M€

Les recettes tarifaires sont inscrites à hauteur de 32,3 M€ au budget 2023 (+2 M€), en hausse de 6,9 % par rapport au BP 2022 qui intégrait des baisses de fréquentation liées à la crise sanitaire. Les tarifs auront pour la plupart une variation très mesurée et évolueront pour certains corrélativement à l'inflation.

Elles comprennent notamment les recettes des accueils périscolaires, des multi-accueils Petite Enfance, des droits d'entrée des équipements sportifs, des recettes de stationnement sur voirie...

Les recettes en progression en 2023 concernent : celles des forfaits post-stationnement (FPS) (+27%) qui sont ensuite reversées à Nantes Métropole après prise en compte des frais de gestion, les droits de place (+10,8%), les droits de stationnement (+19,8%) en lien avec l'extension progressive du périmètre du stationnement payant, les locations de salles (+1,1%).

Les autres recettes tarifaires sont revues à la baisse par rapport à 2022 pour tenir compte d'une moindre fréquentation observée en 2022, notamment les accueils scolaires et périscolaires (-5,7 %), les accueils de petite enfance (-7,8 %), ainsi que les entrées dans les équipements sportifs (-0,5 %). Outre l'actualisation des tarifs, les évolutions tiennent également compte de la fréquentation et de la revalorisation des tranches de Quotient Familial (+ 3,4%).

### Les autres impôts et taxes 30,6 M€

Les autres impôts et taxes comprennent la taxe additionnelle sur les droits de mutation (24 M€) stable par rapport au budget 2022, traduction d'un début de contraction du marché de l'immobilier sur le territoire, la taxe sur la consommation finale d'électricité (5,3 M€), la taxe locale sur la publicité extérieure (0,9 M€).

### Les autres participations 18,2 M€

Ce poste de recettes est prévu en baisse de -1,5 % par rapport au BP 2022 (-0,3 M€). Il comprend principalement :

- les participations d'autres collectivités (Département, Région...) pour 0,4 M€,
- et celles d'autres organismes (17,9 M€) tels que la Caisse d'Allocations Familiales qui versera des participations au titre du Contrat Enfance Jeunesse (7,4 M€), de la prestation de service ordinaire de multi-accueil petite enfance (7,8 M€).

### Les autres recettes 7,2 M€

La baisse en 2023 de ce poste (-1,1 M€ par rapport à 2022) est liée à l'inscription budgétaire de recettes exceptionnelles en 2022 pour 2,9M€ (contentieux, remboursement RH, pénalités...) contre 1,3 M€ au BP 2023.

Il comprend également les revenus des immeubles (2,8 M€) et des remboursements de frais (1,6 M€). Par ailleurs, une reprise sur provisions de 30 K€ est inscrite au BP 2023.

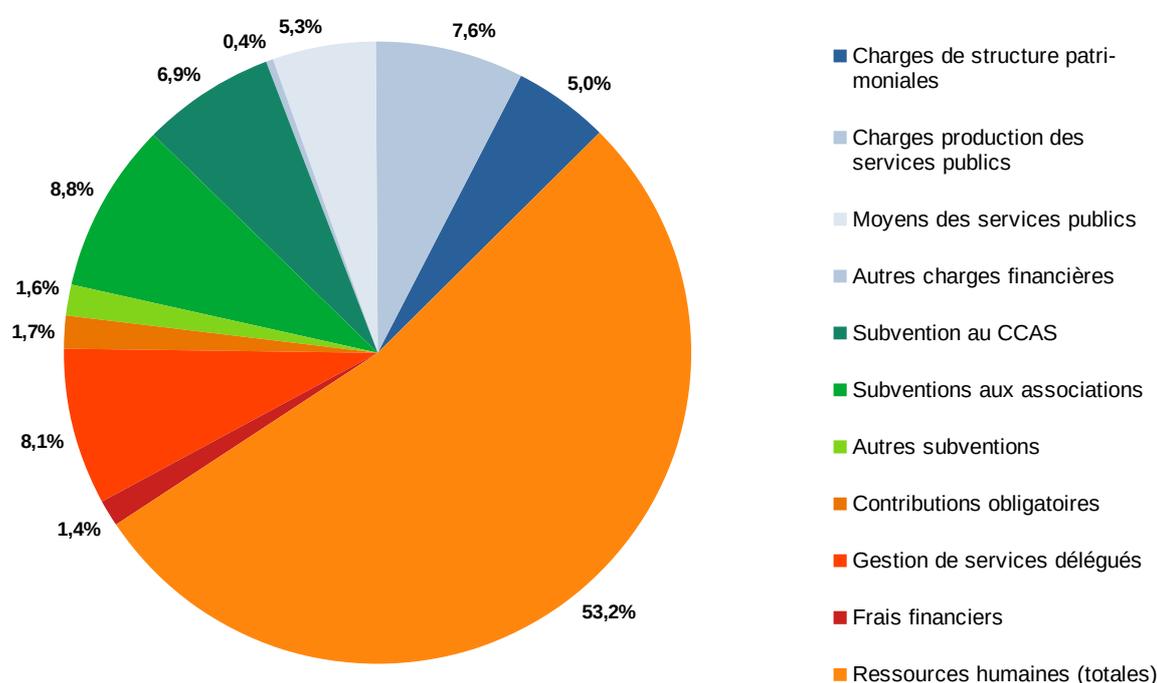
## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 445,1 M€

L'évolution des dépenses de fonctionnement 2023 (frais financiers inclus) est importante cette année, avec des dépenses qui évoluent principalement du fait de la forte inflation, et aussi de facteurs liés aux revalorisations salariales concernant la fonction publique, de l'évolution démographique, notamment scolaire, ou de la crise énergétique.

La Ville est moins exposée que d'autres collectivités à la flambée des prix de l'énergie en 2023. En effet, elle a procédé à des achats dynamiques anticipés dès 2020 pour le gaz et dès avril 2022 pour l'électricité. Cette gestion de l'énergie va relativement préserver la collectivité sur 2023 encore.

Les dépenses de fonctionnement porteront les grandes priorités du mandat autour d'une action sociale renouvelée et de la transition écologique.

La structure des dépenses de fonctionnement



L'évolution des dépenses ressort à + 8,2% par rapport au BP 2022.

(M€)	BP 2022	BP 2023	% évolution
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>411,2</b>	<b>445,1</b>	<b>8,2%</b>
DÉPENSES DE PERSONNEL*	213,0	235,1	10,4%
DÉPENSES DE GESTION	193,6	203,9	5,3%
FRAIS FINANCIERS	4,6	6,2	33,4%

\* y compris le remboursement du personnel mutualisé à Nantes Métropole

## **Les dépenses de personnel 235,1 M€**

Représentant plus de 53% des dépenses de fonctionnement, la masse salariale de la ville de Nantes atteindra 235,1 M€ en 2023, dont 52,8 M€ au titre de la refacturation du personnel mutualisé, soit des dépenses de personnel qui progressent de 10,4 % par rapport au budget 2022.

Ce budget de masse salariale traduit un effort conséquent de revalorisation du régime indemnitaire des agents (en année pleine), voté en juin dernier, cumulé à l'augmentation du point d'indice, et pour renforcer le service public au bénéfice des usagers. Il comprend les mesures nationales qui impactent la masse salariale (hausse du SMIC et du point d'indice, revalorisations de grilles...) et l'effet en année pleine des créations de postes décidées en 2022 et pour 2023.

En 2023, le glissement vieillesse technicité, c'est à dire la hausse naturelle de la masse salariale permanente en lien avec le déroulement de la carrière statutaire des agents, est estimé à 0,8 %.

Pour 2023, les mesures décidées par les autorités nationales :

- l'évolution des grilles de catégorie C, liée à l'augmentation de la valeur du SMIC, entraîne une revalorisation de 0,1 % de la masse salariale permanente et de 0,8 % de la masse salariale temporaire,
- l'évolution du point d'indice de 3,5 % (en année pleine) entraîne une revalorisation de 3 % de la masse salariale permanente et de 2,5 % de la masse salariale temporaire.

De même, la refonte du régime indemnitaire (en année pleine) entraîne une hausse de 1,6 % de la masse salariale permanente et de 6,6 % de la masse salariale temporaire.

La Ville de Nantes doit aussi répondre à la demande croissante de service public des Nantais. Pour répondre à ces besoins et notamment à l'augmentation des effectifs scolaires, des créations de postes ont été nécessaires en 2022. Elles impactent en année pleine l'exercice 2023 et de nouvelles créations de postes sont prévues en 2023. Elles viennent pour l'essentiel de la nécessité de renforcer les services en contact direct avec la population. Ces évolutions des services publics représenteront une hausse de +2,7% de la masse salariale.

A noter également un renforcement des effectifs au CCAS, qui se traduit par une réévaluation de la subvention versée par la ville à son CCAS.

## **Les dépenses de gestion 203,9 M€**

Les dépenses de gestion évoluent de + 5,3% par rapport au BP 2022. Elles sont maîtrisées et évoluent moins que l'inflation.

### **- La subvention d'équilibre au CCAS 30,6 M€**

La subvention de fonctionnement au CCAS est inscrite pour 30,6 M€ au BP 2023 en augmentation de 2,5 M€ (+9,1%) par rapport au BP 2022, qui avait déjà vu sa dotation évoluer en cours d'année 2022 pour faire face aux dépenses supplémentaires. Elle intègre notamment une augmentation de la masse salariale pour faire face au besoin de renforcement de ce secteur (+3 M€) et les revalorisations liées au Ségur de la santé et du régime indemnitaire des agents.

### **- Les subventions au secteur associatif 39,3 M€**

Notre soutien préservé au secteur associatif local atteindra 39,3 M€. Il comprend notamment 5,9 M€ pour les multi-accueils associatifs, 4,2 M€ pour le développement des activités sportives et 1 M€ pour le soutien des activités musicales, 1 M€ pour les activités théâtrales, 0,6 M€ pour la lecture, 0,8 M€ pour les projets culturels, et 2,4 M€ pour la vie associative et 1,8 M€ pour la jeunesse (hors subvention ACCOORD : 4,1 M€), ainsi que le fonds d'urgence aux associations de 0,18 M€.

La Ville maintient ainsi son engagement auprès du secteur associatif et de ses principaux partenaires.

Enfin, la municipalité veille à la cohérence de son subventionnement sur des actions définies comme prioritaires : actions de lutte contre les inégalités et la précarité, touchant des publics et/ou des quartiers prioritaires ; actions de soutien à la citoyenneté des habitants, à la vie démocratique de la cité ; actions de sensibilisation aux enjeux ou de réalisations concourant à un développement durable.

#### - Les autres subventions 7,2 M€

Celles-ci sont stables par rapport au BP 2022. Elles comprennent notamment les subventions à des organismes publics pour 2,9 M€ (ONPL, FSL...) et à des organismes privés pour 4,3 M€ (piscine du Petit-Port, Cité des Congrès pour l'organisation de la Folle Journée...).

#### - Les services publics délégués 36,3 M€

Cette rubrique comprend nos marchés et contrats de services publics délégués, essentiellement avec les associations Léo-Lagrange et Accoord pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire, dans le cadre de la petite enfance et l'éducation, en augmentation de 9,5 %. La Ville accompagne ainsi les activités éducatives via les contrats avec l'Accoord (16,2 M€) et Léo Lagrange Ouest (20,1 M€) pour répondre à l'activité sur le secteur de l'enfance et de l'éducation et par un renforcement de l'offre.

#### - Les contributions obligatoires 7,6 M€

Cette rubrique comprend nos contributions obligatoires versées à nos différents partenaires (dont l'EBANSN : 0,5 M€, Le Grand T : 0,5 M€) et aux OGEC : 6,3 M€. Nos participations aux OGEC sont régies par l'application des conventions conclues avec eux.

#### - Les autres dépenses de gestion 82,3 M€

Ces dépenses comprennent principalement :

- **les charges liées à la structure patrimoniale** (fluides, loyers et charges, maintenance...) inscrites au BP 2023 à 22 M€, en hausse de 3,3 M€ par rapport au BP 2022, avec notamment une hausse limitée de 2,4 M€ sur l'énergie-électricité, avec une gestion de nos marchés qui nous préservent par rapport aux prix de marché actuels, de +0,8 M€ sur les combustibles et de +0,3 M€ sur la maintenance, ainsi qu'une baisse de 0,3 M€ sur la consommation d'eau.
- **Les moyens des services publics** (carburant, nettoyage des locaux, télécommunications, assurances...) sont évalués à 23,7 M€ (+1,1 M€ par rapport au BP 2022), avec des recherches d'économies permettant de limiter la hausse des carburants (+0,1 M€), de l'entretien et nettoyage des bâtiments (+0,4 M€) et du gardiennage (+0,02 M€).
- **Les charges de production des services publics** (fournitures scolaires, ouvrages des bibliothèques, livraison de repas, prestations de services à la population...) sont prévues à hauteur de 34 M€ au BP 2023 (stables de BP à BP).

Le budget de la restauration scolaire et de l'alimentation est en augmentation de 0,4 M€ notamment pour prendre en compte le « zéro plastique » (réduction et remplacement des barquettes, expérimentations...) et recourir à plus de produits bio ou en circuits courts.

Le renforcement des dépenses pour la mise à l'abri est couvert en partie par le fonds métropolitain spécifique pour l'accompagnement des plus fragiles.

Par ailleurs, le reversement à la métropole des forfaits de post-stationnement (FPS) va s'accroître de +0,2 M€. De même, certains contrats de prestations de services sont en hausse de 0,05 M€, et le poste des médiateurs de quartiers évoluera de +140 K€.

- **Les autres charges financières** (1,7 M€) comprennent essentiellement les dotations aux provisions (0,2 M€) et la contribution de la Ville de Nantes au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 1,05 M€. Cette péréquation « horizontale » veut assurer une certaine répartition de la richesse financière entre les différentes collectivités locales à l'échelle du territoire national.

#### Les frais financiers 6,2 M€

En 2023, les frais financiers sont prévus à hauteur de 6,15 M€, en augmentation de +1,54 M€ par rapport au BP 2022, compte tenu de la forte remontée des taux d'intérêts et de l'accroissement de l'encours.

## V. Le budget d'investissement 2023

### 1- Les dépenses d'équipement : 125,3 M€

La section d'investissement du budget de la Ville est votée en Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiements depuis le budget 2021. L'ensemble de ces opérations est ainsi retracé dans l'État des AP/CP joint à la délibération.

Par ailleurs, les autres opérations d'investissement, gérées hors AP, sont prévues pour 0,4 M€ pour des opérations financières, divers dépôts et cautionnements...

#### Les dépenses en AP/CP par Centre de Responsabilité :

Dépenses	Montant initial	Proposition Ajustement AP	Montant ajusté proposé	Crédits 2021	Crédits 2 022	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits ultérieurs
01 - Secrétariat Général / Municipalité	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€
03 - Finances & Gestion	4,4 M€	1,2 M€	5,6 M€	1,5 M€	1,6 M€	1,5 M€	0,6 M€	0,5 M€
04 - Communication Externe	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€
06 - Organisation Et Ressources Humaines	12,1 M€	4,6 M€	16,7 M€	4,1 M€	5,7 M€	6,1 M€	0,7 M€	0,2 M€
08 - Affaires Immobilières	42,7 M€	1,3 M€	44,0 M€	4,4 M€	4,4 M€	4,9 M€	11,1 M€	19,1 M€
11 - Egalité	0,5 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€
12 - Cohésion Sociale / Relations C .C.A.S.	2,3 M€	0,0 M€	2,4 M€	0,6 M€	0,1 M€	0,9 M€	0,0 M€	0,7 M€
14 - Action sociale et insertion	1,8 M€	1,0 M€	2,8 M€	0,1 M€	0,5 M€	2,0 M€	0,1 M€	0,1 M€
23 - Relation Aux Usagers	9,7 M€	8,8 M€	18,5 M€	1,6 M€	3,3 M€	3,0 M€	2,1 M€	8,5 M€
24 - Sécurité & Tranquillité Publique	7,5 M€	0,8 M€	8,3 M€	0,9 M€	1,0 M€	6,3 M€	0,1 M€	0,1 M€
31 - Sports	57,0 M€	7,5 M€	64,6 M€	9,3 M€	14,0 M€	16,5 M€	14,0 M€	10,7 M€
33 - Santé Publique	0,7 M€	0,1 M€	0,8 M€	0,1 M€	0,3 M€	0,3 M€	0,1 M€	0,1 M€
34 - Education	266,0 M€	5,6 M€	271,7 M€	52,8 M€	68,8 M€	44,4 M€	65,6 M€	40,1 M€
35 - Attractivité & Solidarité Internationales	0,5 M€	0,1 M€	0,6 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€		0,1 M€
36 - Petite Enfance	12,0 M€	1,7 M€	13,6 M€	1,4 M€	1,9 M€	2,8 M€	2,4 M€	5,1 M€
41 - Etablissements Culturels	9,1 M€	1,7 M€	10,9 M€	3,0 M€	3,3 M€	2,4 M€	1,4 M€	0,8 M€
43 - Patrimoines Culturels & Archives	18,7 M€	1,9 M€	20,6 M€	5,0 M€	4,2 M€	4,9 M€	4,1 M€	2,4 M€
44 - Développement Culturel	16,1 M€	1,3 M€	17,4 M€	1,9 M€	1,6 M€	2,9 M€	5,9 M€	5,0 M€
45 - Bibliothèque Municipale	3,6 M€		3,6 M€		0,5 M€	1,2 M€	1,7 M€	0,2 M€
50 - Citoyenneté Vie Sociale & Territoires	5,6 M€	1,5 M€	7,0 M€	0,3 M€	2,2 M€	1,1 M€	1,3 M€	2,1 M€
52 - Vie Associative & Jeunesse	22,8 M€	0,5 M€	23,4 M€	4,0 M€	9,4 M€	4,8 M€	4,0 M€	1,1 M€
81 - Développement Urbain	3,0 M€	0,3 M€	3,3 M€	0,1 M€	1,5 M€	1,4 M€	0,2 M€	0,1 M€
88 - Nature et Jardins	14,6 M€	11,4 M€	26,0 M€	4,1 M€	5,3 M€	5,6 M€	6,3 M€	4,7 M€
97 - BATI	29,6 M€	6,7 M€	36,3 M€	3,6 M€	5,9 M€	10,0 M€	9,4 M€	7,4 M€
98 - BATI - Pole Maintenance Atelier	4,0 M€	1,0 M€	5,0 M€	0,8 M€	1,5 M€	1,5 M€	0,8 M€	0,4 M€
<b>Total dépenses gérées en AP/CP</b>	<b>544,6 M€</b>	<b>59,1 M€</b>	<b>603,7 M€</b>	<b>100,0 M€</b>	<b>137,5 M€</b>	<b>124,9 M€</b>	<b>131,8 M€</b>	<b>109,5 M€</b>

Avec affectation des crédits d'entretien durable aux CR – hors prise en compte des virements neutralisés postérieurs au 15/12/2022

#### Les dépenses en AP/CP par agrégat budgétaire :

Dépenses	Montant initial	Proposition Ajustement AP	Montant ajusté proposé	Crédits antérieurs	Crédits 2 022	Crédits 2 023	Crédits 2 024	Crédits ultérieurs
Moyen de gestion	19,3 M€	6,2 M€	25,6 M€	5,4 M€	7,8 M€	7,8 M€	3,3 M€	1,3 M€
Projet d'amélioration	45,6 M€	14,9 M€	60,5 M€	10,3 M€	13,2 M€	17,9 M€	12,1 M€	7,0 M€
Projet d'entretien durable	72,7 M€	14,0 M€	86,7 M€	19,0 M€	23,3 M€	19,7 M€	12,2 M€	12,4 M€
Subvention et participation	11,2 M€	4,7 M€	15,9 M€	3,4 M€	5,0 M€	4,6 M€	1,3 M€	1,6 M€
Opération individualisée	395,7 M€	19,3 M€	415,1 M€	61,9 M€	88,1 M€	74,9 M€	103,0 M€	87,2 M€
<b>Total dépenses gérées en AP/CP</b>	<b>544,6 M€</b>	<b>59,1 M€</b>	<b>603,7 M€</b>	<b>100,0 M€</b>	<b>137,5 M€</b>	<b>124,9 M€</b>	<b>131,8 M€</b>	<b>109,5 M€</b>

## ➤ Les Crédits de paiement (CP) 2023 :

**Avec 124,9 M€ de crédits de paiement en investissement** gérés en Autorisations de Programmes, **l'effort d'équipement se poursuit pour concrétiser le projet nantais**, alliant équipements de proximité pour les Nantais, et répondant aux enjeux de demain pour le développement d'une ville mobilisée autour des questions d'urgence sociale et de transition écologique.

Ce budget d'investissement répond aux priorités du mandat : l'éducation, le développement de la relation aux usagers, les services de proximité (culture, petite enfance, sports...), la vie sociale et la solidarité, ainsi qu'un important programme d'entretien durable du patrimoine communal, avec un accent mis sur la transition énergétique.

**La priorité donnée à l'éducation avec 44,7 M€** se traduit par la poursuite du schéma directeur des écoles lancé en 2018 pour 33 M€ : l'année 2023 verra le lancement des travaux d'extension des écoles George Sand/Camille Claudel, Aimé Césaire, Chauvinière, Ange Guépin, et de construction de la nouvelle école sur l'Île de Nantes et de Nantes Sud.

Par ailleurs, il y aura une année pleine de travaux sur les écoles Beaujoire et Lucie Aubrac, et la fin des travaux des écoles Alice Guy-Mellinet, Les Plantes, Coudray, Alain Fournier et Felloneau.

Enfin, le développement numérique et l'accès au haut débit internet dans les écoles seront poursuivis, ainsi que la mise aux normes des systèmes d'alarme, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), les aménagements des cours d'école et ceux liés au plan d'écomobilité.

Concernant la **Petite Enfance, 2,8 M€** sont prévus, notamment pour le versement d'avances pour la construction des multi-accueils dans les ZAC Doulon et Champ de Manœuvre, parallèlement aux dépenses récurrentes sur les bâtiments et jardins des multi-accueils ou l'achat de matériel et mobilier.

**L'effort d'investissement portera également dans le domaine sportif (16,5 M€)** avec les travaux de rénovation et restructuration des piscines Léo Lagrange, Dervallières, et Petite Amazonie. Les travaux de construction de l'équipement sportif à Bellevue se poursuivront pour une livraison prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2023, ainsi que ceux d'extension et réhabilitation du gymnase Gaston Serpette.

Par ailleurs, des terrains pour la pratique sportive libre et accessible dans le cadre de « Nantes terrain de jeux » seront aménagés, notamment à la Géraudière et à Procé. Enfin, seront lancés les travaux de réalisation d'un terrain sportif à la Marrière et de réfection de celui des Basses Landes et de l'éclairage de Laporte.

**5,9 M€ seront alloués à la vie associative et à la citoyenneté**, avec la fin des travaux de la maison de quartier des Haubans (livraison prévue en septembre 2023), les études pour la réhabilitation du pôle associatif du Coudray et la construction des salles associatives et mairie annexe Barberie. Par ailleurs, des crédits sont prévus pour les budgets participatifs et pour la 2<sup>ème</sup> édition des lieux à réinventer dont les lauréats ont été désignés fin 2022.

**Près de 6,6 M€ seront consacrés au secteur culturel** avec les travaux d'aménagement du nouveau Cinématographe, de création d'un lieu culturel transdisciplinaire de création et de diffusion artistique dans les anciennes casernes Mellinet (projet dénommé « Friche Mellinet »), et de réhabilitation de la médiathèque Jacques Demy (désenfumage et chauffage-climatisation). Les études pour les aménagements de la Maison du Change et la création du Port des Arts Nomades seront par ailleurs lancées.

**4,9 M€ sont inscrits dans le domaine du patrimoine** avec la fin des travaux de restauration de la Grue Noire (livraison à l'été 2023). Les études pour la restauration du clocher et de la flèche de l'église Saint-Clément seront par ailleurs lancées, ainsi que des travaux de rénovation des orgues, de sécurisation incendie et des vitraux dans des églises nantaises.

**La Ville consacrera 5,6 M€ pour la nature en ville et la biodiversité**, pour permettre le lancement des études pour le réaménagement de parcs et squares (CRAPA Beaulieu, Parc de la Gaudinière, Parc de la Chantrerie, Square Félix Faure, Contrie, Square Bottière Grande Garenne) . Parallèlement, se poursuivront les aménagements récurrents dans les parcs et squares, la création de jardins familiaux et les aménagements d'îlots de fraîcheur.

Concernant la **Sécurité et Tranquillité publique et la relation aux usagers**, ce sont respectivement **6,2 M€ et 3 M€** qui sont prévus, avec l'achat d'horodateurs dans le cadre de l'extension du stationnement payant et la poursuite de l'installation de caméras de vidéoprotection, ainsi que les travaux de rénovation de la mairie de quartier et locaux associatifs de Doulon.

Par ailleurs, **près de 20 M€ sont dédiés aux projets d'entretien durable, dont près de 17 M€ pour le patrimoine bâti**, afin d'assurer la pérennité des bâtiments municipaux, de favoriser les économies d'énergie et la transition énergétique dans les bâtiments publics, en lien avec la trajectoire fixée par le Décret Tertiaire.

Notamment, une enveloppe complémentaire de **1,5 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments administratifs** est prévue, et 0,4 M€ pour les raccordements au réseau de chaleur, ainsi qu'une enveloppe pour les travaux de mise aux normes visant à la prévention de la légionellose (0,6 M€) et l'amélioration de l'accessibilité des équipements publics (5,2 M€).

Par ailleurs, l'installation de panneaux photovoltaïques sera poursuivie, avec la mise en service en 2023 des installations sur les gymnases des Agenêts et du Croissant, sur les bâtiments de la plaine de jeux de Sèvres et sur le groupe scolaire des Agenêts.

**Toutes politiques publiques confondues, 4,6 M€ de subventions d'équipement** sont prévues par la Ville aux différents partenaires publics ou associatifs. Ces subventions concerneront le CCAS, mais aussi les crèches associatives, les clubs sportifs, les associations culturelles, et le soutien à la restauration du patrimoine bâti ou encore la solidarité internationale.

#### ➤ **Les Autorisations de Programme (AP) :**

**En Autorisations de Programme, une augmentation de 59,1 M€ est inscrite au BP 2023** afin d'ouvrir les nouvelles enveloppes récurrentes 2023-2024 pour les travaux d'entretien durable et d'amélioration, ainsi que pour financer les projets qui seront délibérés courant 2023. Notamment, 11 M€ supplémentaires sont prévus pour les engagements 2024 de travaux d'entretien durable du patrimoine bâti.

Parallèlement, de nouvelles opérations sont ouvertes conformément au projet de mandat, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie (requalification des espaces verts dans le cadre du projet global Nantes Nord pour +2,4 M€, réaménagement du square Bottière Grande Garenne pour +1,2 M€ et requalifications des parcs et squares pour +3,95 M€), dans le domaine sportif (lancement du réaménagement ou de la création de terrains sportifs et pistes d'athlétisme pour +1,5 M€), pour plus de solidarité (avec l'aménagement d'un terrain d'insertion temporaire pour les Roms), pour une association plus forte des citoyens avec l'inscription des crédits nécessaires à l'aménagement des 10 lieux à réinventer (+1,4 M€) et pour une plus grande proximité avec les citoyens (avec le lancement de la relocalisation de la mairie de quartier et de l'équipe de quartier de Bottière pour +8,4 M€).

Enfin, les opérations déjà ouvertes au budget ont été ajustées, au plus juste, au vu des prévisions de coût des projets et des calendriers de lancement, conformément à la programmation pluriannuelle des investissements.

### **Les dépenses d'équipement**

**Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette**

**125,3 M€, soit 387 € par habitant**

## 2- Le remboursement de la dette : 28,8 M€

En 2022, le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 28,76 M€, compte tenu des échéances d'emprunts contractées.

## 3- Les recettes d'investissement : 111,4 M€

### Les recettes d'équipement 34,3 M€

Outre le FCTVA évalué à 15,6 M€ et le produit des cessions foncières estimé à 200 K€, la Ville devrait également bénéficier en 2023 du soutien financier de ses principaux partenaires à hauteur de 18,2 M€.

L'État apportera un soutien de 5,5 M€, à destination des établissements scolaires (écoles des Châtaigniers, Alain Fournier, Urbain Leverrier, Doulon Gohards, des Plantes) pour 3,3 M€, pour les travaux de réhabilitation de la Manufacture (0,9 M€), pour les aménagements du pôle d'équipements publics Asseray (0,5 M€), pour la construction de l'équipement sportif de Bellevue (0,3 M€) et la restauration de la Grue Noire (0,3 M€).

L'aide de la Région (2,2 M€) est maintenue sur les acquisitions/restaurations d'œuvres culturelles (20 K€) et un soutien complémentaire sera attribué pour la construction de l'école Germaine Tillion - Champ de Manœuvre (1,5 M€) et l'équipement sportif de Bellevue (0,7 M€).

Le Département (3,6 M€) soutiendra l'extension des écoles des Plantes, Urbain Leverrier et Alain Fournier (420 K€ par école), la réhabilitation du gymnase G. Serpette (420 K€), la construction de l'équipement sportif de Bellevue et celle de la Maison de quartier de la Halvêque (pour 953 K€ chacune).

Un soutien de l'Union Européenne de 3,8 M€ est attendu pour l'extension de l'école des Chataigniers (2,8 M€), pour le développement du numérique dans les écoles (1 M€).

Nantes Métropole (2 M€) contribuera également aux travaux de réhabilitation de l'ex-Manufacture des Tabacs à hauteur de 730 K€, conformément à la convention des services communs puisque cet équipement abrite des services mutualisés, et au soutien pour l'aménagement d'un nouveau terrain d'insertion temporaire à destination des Roms, au titre du 1 % mise à l'abri (1,275 M€).

D'autres organismes apporteront également leur soutien, notamment l'Évêché à hauteur de 130 K€ pour la rénovation des édifices culturels, et la Caisse d'Allocations Familiales pour certaines extensions/constructions d'écoles pour un total de 650 K€.

### Le remboursement du capital de la dette transférée à Nantes Métropole 215 K€

En 2023, Nantes Métropole remboursera à la Ville 0,215 M€ au titre des emprunts que la Ville continue de supporter pour les équipements transférés en 2015 lors des derniers transferts à la Métropole.

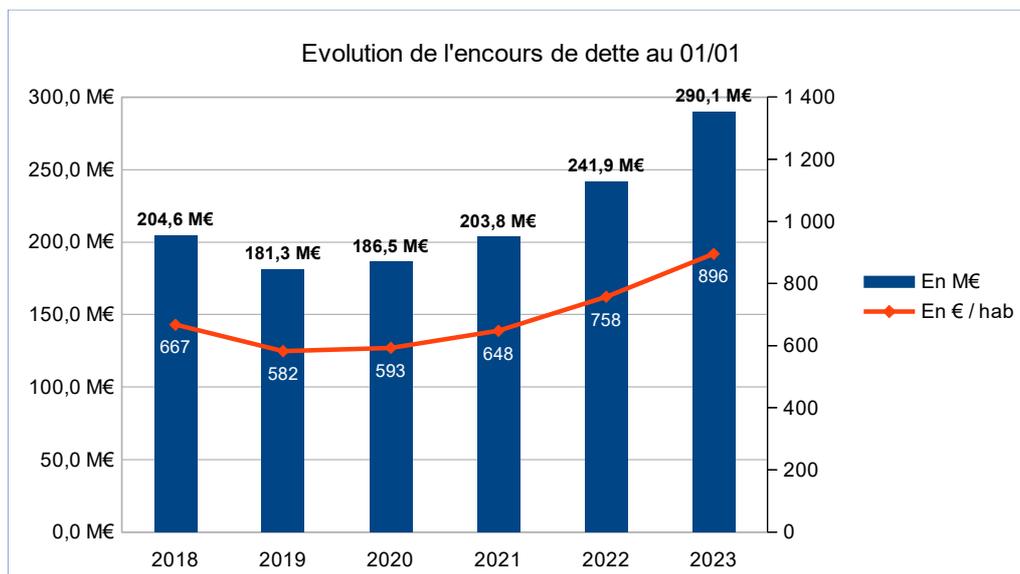
### Le besoin de financement 76,8 M€

Après le désendettement du dernier mandat, la Ville est en capacité d'accompagner son ambitieux programme d'investissement en s'endettant. Pour financer les investissements prévus en 2023, un recours à l'emprunt est inscrit au BP 2023 à hauteur de 76,8 M€, soit une augmentation de l'encours de 48 M€.

Cette recette d'emprunt sera ajustée en cours d'année avec la reprise des résultats 2022 et le niveau de réalisation concrète des investissements.

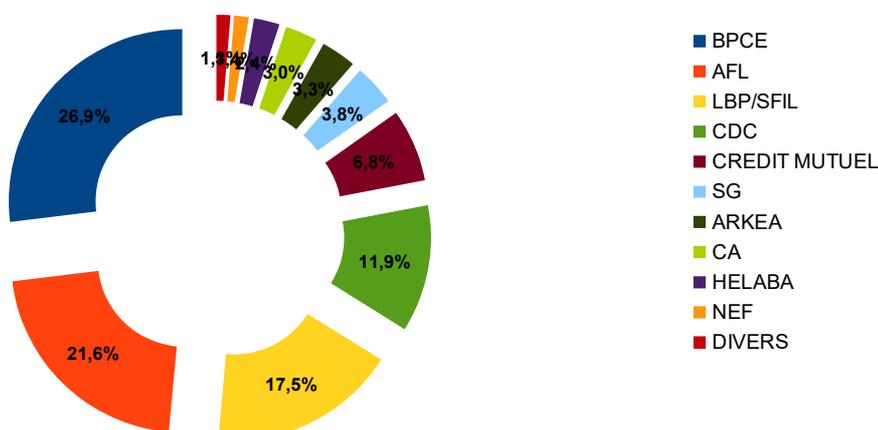
#### 4- La structure de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours de dette s'élève à 290,1 M€, en hausse de 48,2 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La dette par habitant s'établit ainsi à 896 €, soit un niveau inférieur à l'encours moyen des communes de plus de 100 000 habitants. En effet, sur la base des dernières informations publiées, au 31/12/2021, l'encours moyen des communes de plus de 100 000 habitants s'établissait à 1 106 €/habitant (Source DGCL).



La Ville mène depuis des années une stratégie de diversification de ses prêteurs, associée à une stratégie d'optimisation de ses conditions de financement. L'encours est réparti entre une dizaine d'établissements financiers :

Répartition de l'encours de dette par prêteur au 01/01/2023



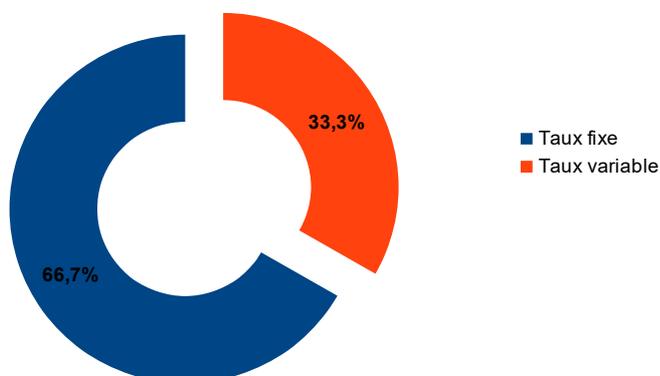
Le Groupe BPCE (Caisse d'Épargne, Crédit Foncier, Crédit Coopératif et Banque Populaire), 1<sup>er</sup> prêteur avec 26,9% de l'encours, est un acteur bancaire incontournable pour la Ville de Nantes.

L'AFL - Agence France Locale (21,6%) et la Banque Postale/SFIL (17,5%) figurent aussi parmi les principaux financeurs de la collectivité.

La Caisse des Dépôts et Consignations (11,9%), le Crédit Mutuel (6,8%), la Société Générale (3,8%), Arkéa (3,3%) et le Crédit Agricole (3,0%) complètent la liste des partenaires principaux.

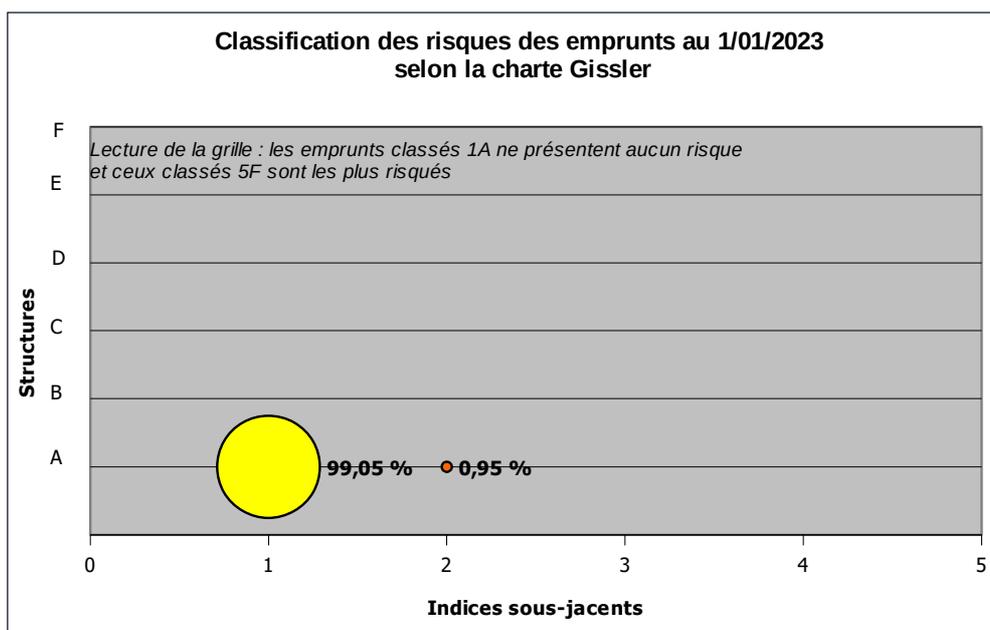
En 2022, avec 39 M€ mobilisés à taux fixes, la Ville a renforcé son encours à taux fixe. Ainsi, près de 67 % du stock de dette est constitué d'emprunts à taux fixe et un peu plus de 33 % à taux variable.

Répartition de l'encours de dette par type de taux au 01/01/2023



La forte remontée des taux d'intérêt en 2022 conduit à un quasi doublement du taux moyen : à **1,62 %** au 1/01/2023, après 0,85 % au 1/01/2022.

La dette de la Ville de Nantes est saine avec 100 % des produits classés 1A ou 2A selon la Charte Gissler.



## Capacité de désendettement

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en année, elle est égale au rapport entre l'encours de dette et l'épargne.

**6,8 ans au BP 2023**

## 5- Mode de financement des investissements 2023

Le mode prévisionnel de financement des investissements 2023 est détaillé ci-dessous :

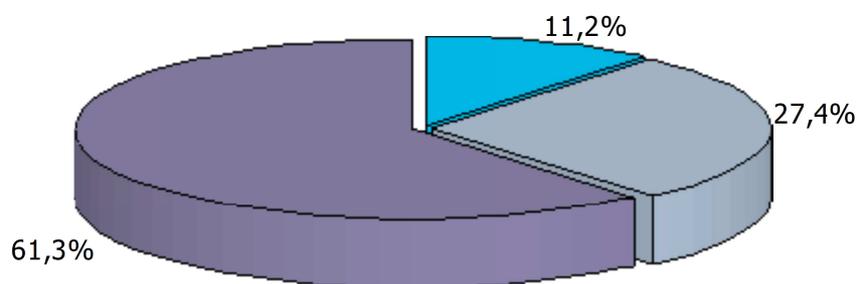
Mode de financement prévisionnel des investissements en 2023	Part de la ressource en M€	Part de la ressource en %
Autofinancement (1)	14,1	11,24 %
Recettes d'investissement	34,3	27,41 %
Emprunts	76,8	61,35 %
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>125,3</b>	<b>100,00 %</b>

(1) la notion d'autofinancement est égale à l'épargne brute - remboursement du capital de la dette + remboursement du capital de la dette par NM + recours à l'excédent

Dans ce contexte de ressources contraintes, la Ville de Nantes finance ainsi 38,7 % de ses investissements par ses ressources propres : 11,2% par son autofinancement net et 27,4 % par ses recettes d'investissement.

Le recours à l'emprunt couvre 61,3% du besoin de financement.

### Mode de financement des dépenses d'équipement au BP 2023



## VI. Les ratios financiers du budget 2023

	<i>10 ratios</i>	<i>BP 2023</i>
<b>1/</b>	<b><i>Dépenses réelles de fonctionnement</i></b>	<b>= 1 374 €</b>
	<b><i>Population</i></b>	
<b>2/</b>	<b><i>Recettes réelles de fonctionnement</i></b>	<b>= 1 506 €</b>
	<b><i>Population</i></b>	
<b>3/</b>	<b><i>Dépenses d'équipement brut</i></b>	<b>= 387 €</b>
	<b><i>Population</i></b>	
<b>4/</b>	<b><i>Encours de la dette</i></b>	<b>= 896 €</b>
	<b><i>Population</i></b>	
<b>5/</b>	<b><i>Dotation Globale de Fonct.</i></b>	<b>= 211 €</b>
	<b><i>Population</i></b>	
<b>6/</b>	<b><i>Dépenses de personnel</i></b>	<b>= 52,8%</b>
	<b><i>Dépenses réelles de fonctionnement</i></b>	
<b>7/</b>	<b><i>Dép. réelles fonct. + remb. dette en capital</i></b>	<b>= 97,2%</b>
	<b><i>Recettes réelles de fonctionnement</i></b>	
<b>8/</b>	<b><i>Dépenses d'équipement</i></b>	<b>= 25,7%</b>
	<b><i>Recettes réelles de fonctionnement</i></b>	
<b>9/</b>	<b><i>Encours de la dette</i></b>	<b>= 59,5%</b>
	<b><i>Recettes réelles de fonctionnement</i></b>	
<b>10/</b>	<b><i>Epargne brute</i></b>	<b>= 8,7%</b>
	<b><i>Recettes réelles de fonctionnement</i></b>	

## Partie II - Présentation du Budget Climat 2023

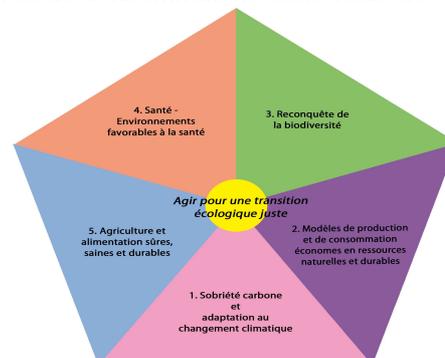
### L'ambition de la Ville en matière de transition écologique

Le nouveau cadre stratégique pour la transition écologique sur le territoire de la métropole nantaise s'est inspiré de la feuille de route nationale de l'agenda 2030, traduction française des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies.

Il se traduit schématiquement sous la forme d'un pentagone à 5 axes, utilisé à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole, « pour définir et suivre les actions engagées en matière de transition écologique » : sobriété carbone et adaptation au changement climatique, modes de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables,

reconquête de la biodiversité, environnements favorables à la santé, agriculture et alimentation sûres, saines et durables.

Ce pentagone pose le cadre du marqueur transition écologique qui irrigue l'ensemble des politiques publiques des deux collectivités. Sur la base de ce référentiel la collectivité mesure sa performance écologique avec des indicateurs transcrits dans le rapport développement durable ce qui permet à la collectivité d'évaluer son action et de tenir la trajectoire fixée.



### Pourquoi un budget de "transition écologique" ?

Le vote du budget permet de porter à connaissance les projets et actions de la collectivité pour l'année 2023. L'analyse du budget au prisme de la transition écologique vise à accélérer la transition écologique du territoire et de la collectivité. Il s'agit d'identifier et de faire ressortir notamment les dépenses favorables, neutres ou défavorables aux enjeux écologiques.

Cette analyse est un catalyseur pour engager le cas échéant, la redirection écologique de certaines actions. De plus, la démarche mobilise largement les services autour des objectifs environnementaux et contribue à diffuser la culture sur les enjeux de transition écologique.

Cet outil s'inscrit dans une démarche plus globale d'animation du marqueur Transition écologique. Pour accélérer cette transition, l'ensemble des leviers sont mobilisés : formation de tous les agents de la collectivité, visa "transition écologique" des délibérations, schéma de promotion des achats responsables, plan d'action "exemplarité" sur le fonctionnement interne. Des outils et espaces collaboratifs sont développés pour favoriser le partage d'expériences à la Ville, à la Métropole et avec les communes. Par ailleurs, pour accompagner la transformation écologique de l'ensemble des politiques publiques, des objectifs et chantiers de travail associés sont définis et un accompagnement au quotidien des directions avec un appui expert est développé. Le développement d'une vision intégrée des enjeux de transition écologique à 360° pour l'élaboration des documents structurants des deux collectivités entrent aussi dans ce processus d'accélération de la transition écologique. Ces outils sont reconnus par le label "Climat-Air-Energie" de l'ADEME (ex Citergie), la Ville et la Métropole nantaises ayant reçu le label "Gold" qui témoigne de la performance des deux collectivités en matière de transition écologique.

### Choix de la méthodologie

Parmi les démarches de « budgétisation écologique » déjà expérimentées (par l'État et plusieurs grandes collectivités), la méthodologie mise au point avec l'appui du think tank I4CE (Institute for Climate Economics) a été choisie pour l'analyse des budgets au regard de sa pertinence notamment pour l'analyse sous l'angle du Climat dans un premier temps. En effet, cette méthode est adaptée à la spécificité des budgets des Villes et Métropoles, ce qui n'exclut pas des développements propres à chaque collectivité.

Cet outil doit permettre in fine d'aligner les engagements budgétaires sur les enjeux de la transition écologique déclinés dans le pentagone de la transition écologique évoqué précédemment, et en premier lieu l'enjeu Climat : Sobriété carbone et adaptation au changement climatique, le plus outillé au niveau méthodologique. Ensuite les enjeux "ressources et économie circulaire", "biodiversité", "environnement favorable à la santé" et "agriculture-alimentation" seront intégrés à l'analyse.

## Le référentiel méthodologique nantais

La méthodologie I4CE est appliquée dans sa totalité, toutefois certains cas nécessitent une interprétation voire un complément méthodologique, dans le respect des principes I4CE.

Afin de garantir la transparence et l'objectivité de la démarche, toutes les règles appliquées pour qualifier les dépenses, strictement I4CE ou précisées par la collectivité, sont répertoriées dans un tableau référentiel disponible.

### Budget 2023 : 1ère analyse de l'enjeu climat

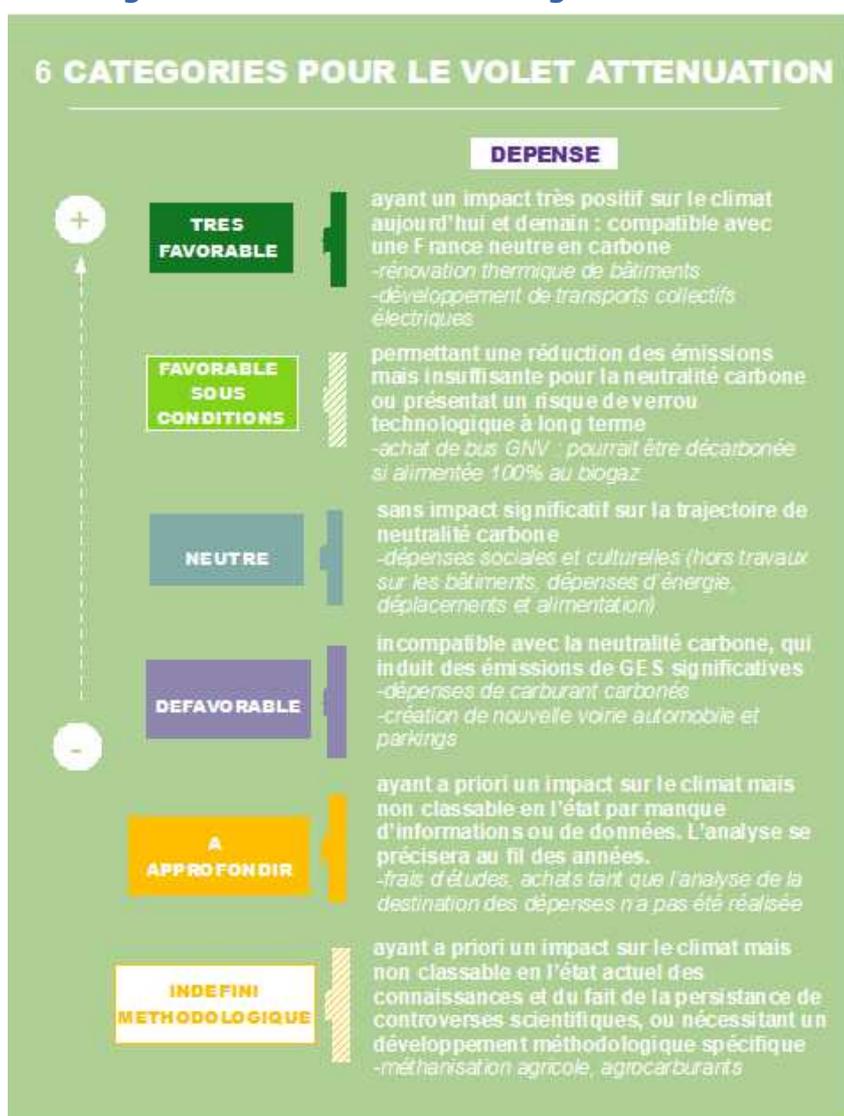
#### Enjeux d'atténuation

Lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation du stockage de carbone.

#### Enjeux d'adaptation

Anticipation des effets négatifs des changements climatiques et de mise en place des mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages que ces effets peuvent causer.

### Les règles de l'évaluation sous l'angle de l'atténuation du changement climatique :



L'impact de **toutes les dépenses** est évalué, une fois les dépenses hors périmètres écartées (écritures comptables, double flux, masse salariale).

C'est la **compatibilité avec l'objectif de neutralité carbone** de l'action financée qui est analysée et pas son intention.

La plupart des catégories de dépenses sont déjà classées par la méthodologie I4CE, car l'impact carbone de la plupart des pratiques est déjà connu techniquement, pour les principales thématiques : performances énergétiques des constructions, modes de transports, types d'énergies...

L'analyse du BP2023 reprend la méthodologie de référence I4CE dans sa version actualisée de septembre 2022, avec notamment des règles plus exigeantes en matière de construction et de rénovation de bâtiments.

L'application de cette **taxonomie**, conjuguée au respect des **principes** guidant la méthodologie (parcimonie des moyens, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve) garantit l'objectivité et la rigueur de la démarche.

## Des exemples de dépenses, par cotation, de très favorable à défavorable pour l'atténuation du changement climatique

### ■ très favorable

- Repas végétariens dans les cantines
- Fluides : énergies décarbonées , électricité verte principalement
- Actions en faveur de l'arbre
- Surcoût des rénovations énergétiques performantes de bâtiments et de logements
- Achat de véhicules électriques ou hybrides

### ■ favorable sous conditions

- Fluides : part d'énergie fatale des réseaux de chaleur
- Actions de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments
- Constructions et extensions de bâtiments performants énergétiquement et n'artificialisant pas les sols
- Achats informatiques respectant les critères de la méthodologie I4CE

### ■ neutre

- Entretien/Maintenance sans économies d'énergie (bâti, informatique...)
- Fluides : électricité sauf part d'ENR
- Rénovations de bâtiments sans saut d'étiquette
- Reliquat des rénovations énergétiques et des constructions très performantes
- Achat de mobilier, matériel, fournitures
- La majorité des subventions sans éco conditions

### ■ défavorable

- Fluides et carburants issus des énergies fossiles (gaz)
- Achat de véhicules diesel et essence
- "Occasions manquées" de rénovation énergétique (rénovation sans amélioration énergétique significative malgré l'opportunité)
- Construction de bâtiments performants mais artificialisant les sols ou de bâtiments insuffisamment performants
- Projets numériques sans évaluation carbone préalable

### ■ indéfini

- Construction et gestion des équipements culturels, touristiques et sportifs : critères à poser et en attente de données techniques (consommation d'énergie notamment)
- Locations immobilières : critères à poser

## Une démarche porteuse de progrès

### Les dépenses défavorables feront l'objet de chantier d'amélioration afin d'en réduire l'impact :

Numérique : La méthodologie sur ce point précis ne pose pas un cadre d'analyse très clair, le sujet étant complexe et évolutif. La collectivité lance une démarche ambitieuse pour un numérique responsable à compter de 2023, ce qui permettra d'affiner la méthodologie et de tenir compte des avancées réalisées.

Le critère d'artificialisation du sol est prépondérant pour la cotation des constructions de bâtiments : l'attention portée à la fonctionnalité des sols et la démarche de renaturalisation ont pour objectif de limiter l'impact des constructions.



## Les axes d'amélioration pour certaines dépenses qui pourraient devenir très favorables et s'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone :

Les constructions ex nihilo ne sont pas favorables au climat, voire défavorables si les sols sont artificialisés. On doit leur préférer les rénovations de bâtiments existants avec une exigence particulière au niveau énergétique et bioclimatique.

Le renforcement de la politique de l'arbre répondra à l'enjeu de stockage du carbone et cela sera valorisé.



## Les dépenses complexes ou non couvertes par la méthodologie de référence et classées en indéfini qui seront évaluées pour le BP2024 :

Les subventions pour lesquelles des critères d'éco conditions sont prévus.

Le déploiement du SPAR par l'intégration de clauses environnementales dans tous les marchés devra permettre de réorienter l'impact de nombreuses dépenses.

L'analyse fine de la gestion et de la construction d'équipements sportifs ou culturels qui tant par leur nature que par les déplacements qu'ils génèrent, sont très impactants pour le climat.



## Les règles de l'évaluation sous l'angle de l'adaptation au changement climatique :

L'approche consiste à regarder si les solutions préconisées au niveau local (plan Climat notamment), sont déployées quand c'est possible. Pour cette 1ère analyse, focus sur certaines opérations d'investissement particulièrement impactantes.



prime aux solutions fondées sur la nature

La lecture nantaise valorise particulièrement les projets mettant en oeuvre les "solutions fondées sur la nature", durables, causant peu de nuisances et générant de nombreux co-bénéfices : cela vise la présence combinées des arbres, de l'eau et d'un sol vivant qui s'entretiennent mutuellement et apportent des réponses aux aléas majeurs que sont les vagues de chaleur, la sécheresse et les événements extrêmes type inondations, orages et tempêtes. Les solutions frugales ou "low tech" sont également privilégiées.

Les solutions d'adaptation technologiques ou matérielles, parfois inévitables, sont également valorisées en "plutôt favorable" mais présentent plus d'inconvénients (risques de maladaptation, coûts de fonctionnement...).

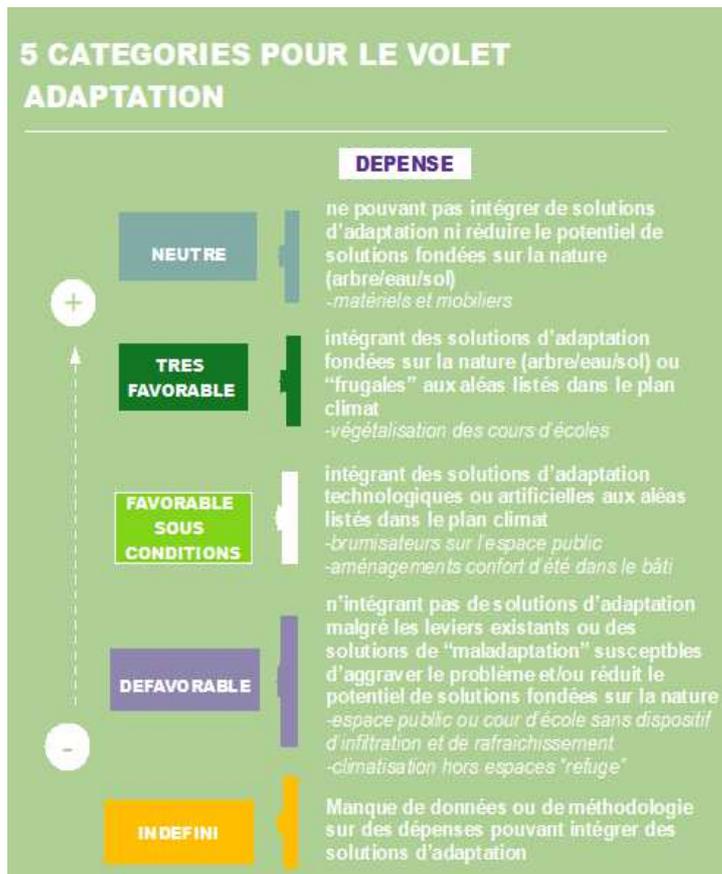
L'impact de toutes les dépenses inscrites sera évalué à terme mais pour ce démarrage on se focalise sur des catégories de **dépenses d'investissement à fort enjeu** :

**-Les constructions de bâtiments et spécialement les écoles.**

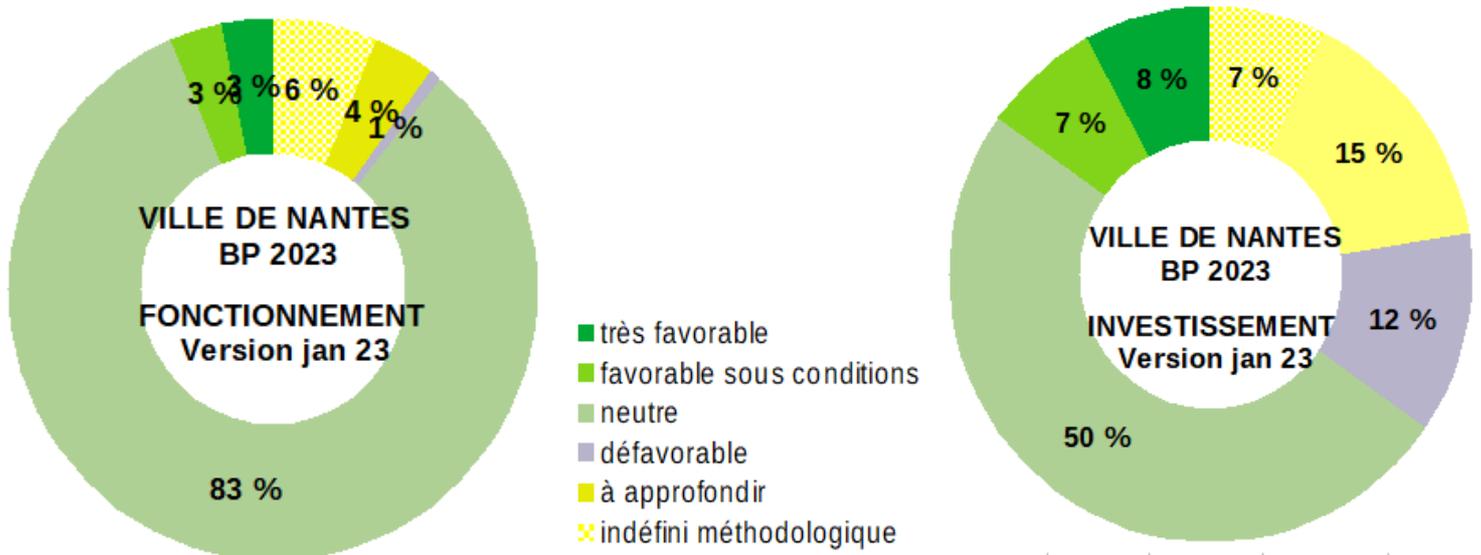
2 angles sont analysés pour déterminer le niveau d'adaptation aux chaleurs extrêmes, le bâti et les espaces extérieurs, chacun pour 50% du montant de travaux inscrits :

**BATI** : Le référentiel bâti performant de la collectivité prévoit une simulation thermodynamique (STD) exigeante avec une cible de <2% d'inconfort en climat extrême, dès la conception d'une construction ou d'une grosse rénovation pour le confort d'été : C'est valorisé par 50% du montant de travaux "favorable sous conditions" cela peut être très favorable si la cible est atteinte par des solutions durables, fondées sur la nature ou frugales (hors climatisation sauf cas d'espace refuge).

**EXTERIEURS** : Pour la plupart des bâtiments, cela sera neutre mais des actions de végétalisation, de débitumisation sont prises en compte (favorable sous conditions ou très favorable). Pour les **écoles** dont la partie cour fait l'objet d'une démarche spécifique de la Ville, les espaces extérieurs sont analysés à l'aune du référentiel cours d'écoles "nouvelle génération": La transformation complète de la cour met en oeuvre des solutions fondées sur la nature et est donc "très favorable". L'absence de programmation d'adaptation de la cour à hauteur des attentes est "défavorable".



## ANALYSE CLIMAT VOLET ATTENUATION



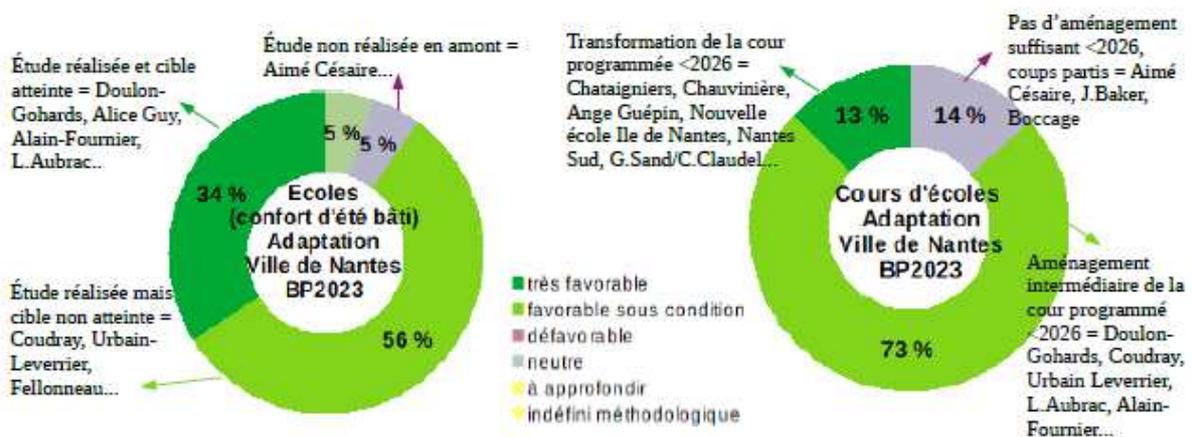
## ANALYSE CLIMAT VOLET ADAPTATION



Les dépenses 2023 de construction, extension et grosses réhabilitations d'écoles sont un objet d'étude intéressant du point de vue de l'adaptation car dans ce contexte de travaux, plusieurs formes de solutions peuvent être déployées pour protéger un public vulnérable des chaleurs extrêmes désormais prévisibles en période scolaire :

Le bâti (les classes) est-il bien conçu pour être confortable sous des températures extrêmes et ce sans recourir à la climatisation, classée en défavorable selon notre grille?

La cour (à terme dans la programmation de travaux d'ici 2026) est elle conçue pour apporter ombrage et fraîcheur dans ces mêmes conditions ?



## Partie III - Présentation de l'expérimentation d'un Budget sensible au genre en 2023

Une première approche d'un budget sensible au genre est présentée à l'occasion de ce budget primitif.

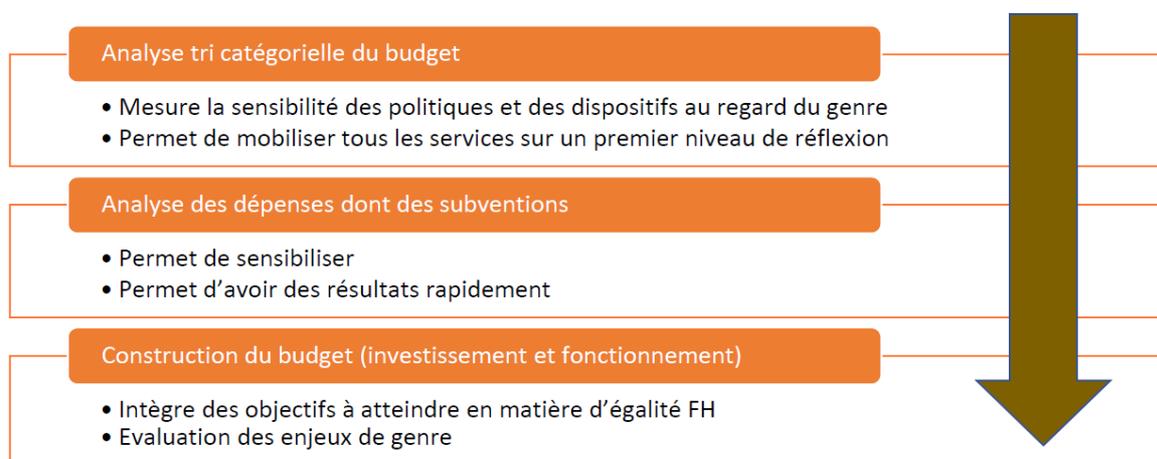
Le Parlement européen a défini, en 2005, la budgétisation sensible au genre comme « l'application de l'intégration de la dimension de genre dans la procédure budgétaire ». Ainsi, elle doit « mettre l'accent sur l'analyse de l'impact des politiques publiques sur les femmes et sur les hommes, intégrer la perspective de genre dans tous les niveaux du processus d'établissement des budgets publics et viser à restructurer les recettes et les dépenses afin de promouvoir l'égalité entre les sexes ».

L'enjeu pour cette première année qui amorce cette démarche est de mesurer la sensibilité des politiques publiques et des dispositifs au regard du genre et ainsi de mobiliser les directions ou une partie d'entre elles sur un premier niveau de réflexion.

### La méthode et objets d'étude du BSG à la nantaise

**La méthode proposée : plus qu'une «photographie» budgétaire à un instant T, une vraie démarche intégrée à toutes les étapes du cycle budgétaire et sur des objets ciblés**

Plusieurs approches d'application de la budgétisation sensible au genre existent, en fonction du degré souhaité d'intégration de la démarche :



**Notre ambition : la budgétisation sensible au genre, levier d'action puissant de la ville non-sexiste**

Pendant de nombreuses années, l'égalité entre les femmes et les hommes n'a pas fait l'objet d'une attention particulière au plan budgétaire: les finances publiques étaient forcément considérées neutres, il n'était pas pensable qu'elles avantagent, involontairement, telle partie de la population plutôt que telle autre.

Aujourd'hui, une prise de conscience a eu lieu sur le fait que **les finances publiques ne sont effectivement pas neutres et qu'elles reflètent les biais et les tendances de la société où inégalités entre les femmes et les hommes persistent**. Plusieurs études ont ainsi montré que, sans

prise en compte spécifique des impacts en termes d'égalité de genre, les finances publiques, et par extension, les politiques publiques risquent de reconduire les inégalités, voire même de les aggraver.

La budgétisation sensible au genre est une **réponse politique et technique face aux biais de genre que l'on retrouve dans la grande majorité des politiques publiques locales**. En effet, la budgétisation sensible au genre vise à intégrer la perspective de genre dans tout le cycle budgétaire pour **analyser l'impact différencié des recettes et des dépenses des budgets publics sur les femmes et les hommes et proposer des mesures pour rééquilibrer les écarts constatés**.

Dit autrement, la budgétisation sensible au genre «conduit à se demander si la collecte (impôts, taxes, paiement du service...) et la distribution des ressources financières (subventions aux associations, investissement dans des équipements, fonctionnement des services...) renforcent ou diminuent les inégalités entre les femmes et les hommes. Au regard des résultats, il s'agit alors de proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité ».

En fonction de ces premiers éléments de définition, la **budgétisation poursuit les finalités suivantes :**

- **la justice sociale et l'égalité réelle**, en corrigeant les disparités et discriminations entre les femmes et les hommes et en s'assurant que les politiques publiques ne viennent pas produire de nouvelles inégalités.
- **l'efficacité et la pertinence de l'action publique**, en évaluant et identifiant davantage les besoins des citoyennes et des citoyens pour un meilleur usage de la dépense publique.
- **la justice fiscale et l'équité budgétaire** en assurant la fonction de redistribution des budgets et facilitant l'accès aux services et aux droits de manière équitable, dans un contexte de restriction budgétaire dans lequel la diminution de l'offre de service public impacte davantage les femmes.

Dans son application, **la budgétisation sensible au genre n'est donc pas :**

- **un budget séparé pour les femmes**
- **comptabiliser les crédits dédiés à l'égalité femmes-hommes**
- **des arbitrages opposant les femmes et les hommes**
- **des dépenses supplémentaires**
- **un budget réparti à 50 % pour les femmes et 50 % pour les hommes**

La BSG, en analysant et objectivant les impacts des dépenses publiques est un outil au service de la décision politique et de l'atteinte de l'objectif de la ville non-sexiste d'ici 2030. **A court et moyen terme, elle permettra, sur les actions déjà mises en œuvre, de les réajuster afin qu'elle prennent en compte une meilleure égalité entre les femmes et les hommes. A long terme, elle pourra devenir une forme de nouvelle posture professionnelle et politique en intégrant un réflexe de lecture genrée à part entière, en amont de l'élaboration des politiques publiques.**

### **La budgétisation sensible au genre dès 2023 : premiers objets**

**La démarche vise à prendre en compte les critères suivants :**

- **un objet réduit, identifiable, concret** (par ex. un établissement culturel...)
- **un objet porté par une direction volontariste et disponible**
- **un objet directement lié au marqueur égalité**

**Un travail d'analyse plus fin est nécessaire si l'on souhaite adopter une approche plus intégrée. Pour aller plus loin, il apparaît primordial d'adopter une démarche avec des objets ciblés** (par exemple un établissement culturel, la restauration scolaire, l'accès aux loisirs, la pratique sportive libre...). Cette démarche permettra ensuite de proposer une solide analyse d'impact avec les directions concernées et de définir les ambitions et les évolutions des politiques publiques concrètes pour agir en faveur d'une égalité réelle.